

Séance du Conseil communal du 31 mai 2021

N° 01.- PROCES-VERBAL DES RESOLUTIONS PRISES AU COURS DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 29 MARS 2021.

Mme TARNION, Bourgmestre;
M. AYDIN, Président du C.P.A.S.;
Mmes et MM. DEGEY, CHEFNEUX, ~~LAMBERT~~, LOFFET, BREUWER, LUKOKI, Echevin(e)s;
Mme CORTISSE, Présidente;
Mmes et MM., ~~ISTASSE~~, BEN ACHOUR, PIRON, OZER, ORBAN, BERRENDORF, DENIS, NAJI, DARRAJI, SCHROUBEN, SCHONBRODT, EL HAJAJI, MAHU, THOMAS, BASAULA NANGI, FALZONE, MARECHAL, GALLASS, STOFFELS, COTRENA COTRENA, SMEETS, ~~JORIS~~, MAGIS, VAN BOSSCHE, DELTOUR, CELIK, DEDERICH, MESTREZ, Conseiller(ère)s;
~~M. DEMOLIN, Directeur général~~; Mme KNUBBEN, Directrice générale f.f.

LA SEANCE PUBLIQUE EST OUVERTE A 19 HEURES 40.

LE CONSEIL,

Mme TARNION, Bourgmestre;
M. AYDIN, Président du C.P.A.S.;
Mmes et MM. DEGEY, CHEFNEUX, LAMBERT, LOFFET, BREUWER, LUKOKI, Echevin(e)s;
Mme CORTISSE, Présidente;
Mmes et MM., ISTASSE, BEN ACHOUR, PIRON, OZER, ORBAN, BERRENDORF, DENIS, NAJI, DARRAJI, SCHROUBEN, SCHONBRODT, EL HAJAJI, MAHU, THOMAS, BASAULA NANGI, FALZONE, MARECHAL, GALLASS, STOFFELS, COTRENA COTRENA, SMEETS, JORIS, MAGIS, VAN BOSSCHE, DELTOUR, CELIK, DEDERICH, Conseiller(ère)s;
~~M. DEMOLIN, Directeur général~~; Mme KNUBBEN, Directrice générale f.f.

Entendu l'intervention de Mme la Présidente qui informe de la proposition d'ajout d'un point en urgence relatif à l'abattage d'arbres, promenade des Récollets;

Entendu l'intervention de M. SCHONBRODT, Chef de Groupe P.T.B., qui demande à prendre la parole pour une question d'ordre du jour. Il s'interroge sur le manque de parité des femmes, quid de la légalité des décisions prises par le Collège ?

Entendu l'intervention de Mme la Bourgmestre qui explique qu'elle partage son inquiétude avec l'Echevin LOFFET. L'avis de leur Conseil est qu'il faut une motivation pour ne pas désigner. C'est difficile de motiver. La Ville sera dans une insécurité juridique. Ce que l'on va voter au Collège pourrait être mise en cause;

Entendu l'intervention de Mme la Présidente qui précise que c'est exceptionnel et laisse la parole à Mme LAMBERT, Echevine, qui explique que la décision a été prise sur un avis juridique clair et univoque. Il n'y a pas de souci de légalité, une échevine peut être absente;

Entendu l'intervention de Mme DARRAJI, Conseillère communale, qui demande qu'on en débattenne lors de sa question;

Entendu l'intervention de Mme la Présidente qui donne la parole à M. LOFFET, Echevin. Les décisions à ce Conseil communal sont les décisions du Collège de transition, donc pas de souci;

Entendu l'intervention de M. SCHONBRODT qui précise que sa question portait sur la possibilité de débiter l'ordre du jour;

Entendu l'intervention de Mme la présidente qui demande si le Conseil est d'accord pour modifier l'ordre du jour en commençant par la question de Mme DARRAJI: unanimité.

Question orale de Mme DARRAJI, Conseillère communale, à Mme LAMBERT, Echevine, concernant le respect du Code de la Démocratie - Désignation d'une 3^{ème} femme au sein du Collège communal de la Ville de Verviers.

Entendu la question orale de Mme DARRAJI, Conseillère communale (voir annexe page 31);

Entendu la réponse de Mme LAMBERT, Echevine (voir annexe pages 32 & 33);

Entendu l'intervention de M. LOFFET, Echevin, qui précise que lui et la Bourgmestre s'inquiètent de l'absence de motivation relative à l'impossibilité de désigner une personne de sexe féminin. Il croit avoir entendu "connard" et souhaite que ce soit acté au procès-verbal si tel est bien le cas; (*)

Entendu l'intervention de Mme DARRAJI qui est très déçue de la réponse. Elle ne reconnaît pas l'Echevine. La Section de Mme LAMBERT se réunit peu souvent ou est très pauvre en terme de contenu. "L'égalité n'est pas la charité". Les femmes doivent être encore plus présentes partout et aussi dans les organes décisionnels. Elle souhaite évidemment que la crise soit résolue au plus vite, mais si cela prend encore plusieurs mois, la situation ne peut perdurer. Elle termine en précisant qu'ECOLO n'aurait peut-être pas aligné un homme au Collège s'il avait été en Majorité;

Entendu l'intervention de Mme LAMBERT qui trouve inappropriée l'attaque concernant la Section. La semaine dernière, elle a organisé une Section pour y débattre de points d'information et ECOLO a trouvé la démarche intéressante. Les services travaillent d'arrachepied, des points sont soumis au Collège sans devoir nécessairement être produits au Conseil communal.

() La Directrice générale f.f. a constaté, après visionnage de la séance le 30 mars 2020, que le mot cité a bien été prononcé.*

0122 N° 00.- TRAVAUX D'ABATTAGE D'ARBRES - Promenade des Récollets - Abattages urgents - Projet - Fixation des conditions de marché - Déclaration d'urgence.

A l'unanimité,

DECLARE

qu'il y a urgence sur ce point et porte celui-ci à l'ordre du jour sous le n° 00bis.

0123 N° 00^{bis}.- TRAVAUX D'ABATTAGE D'ARBRES - Promenade des Récollets - Abattages urgents - Projet - Fixation des conditions de marché.

Entendu l'intervention de M. DEGEY, Echevin, qui explique le point et réexplique le pourquoi de l'urgence. Il précise qu'il s'agit de 21 arbres à abattre et non 60;

Entendu l'intervention de M. EL HAJAJI, Chef de Groupe ECOLO, qui demande un replantage des arbres;

Entendu l'intervention de M. DEGEY qui y sera attentif et précise les endroits de verdurisation prévus dans un avenir proche;

A l'unanimité,

DECIDE :

Art. 1.- De prendre connaissance de la décision du Collège communal en sa séance du 25 mars 2021 attribuant le marché à l'Entreprise Olivier Crahay pour un montant d'offre contrôlé de 16.093,00 €, T.V.A. comprise, et demande de pourvoir à la dépense réclamée par des circonstances impérieuses et imprévues suivant estimée à 20.000,00 €, T.V.A. comprise.

Art. 2.- D'admettre la dépense en application de l'article L1311-5 al 1.

0125 N° 01.- PROCES-VERBAL DES RESOLUTIONS PRISES AU COURS DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 25 JANVIER 2021.

Entendu l'intervention de M. EL HAJAJI, Chef de Groupe ECOLO, qui demande que l'on vérifie si la Bourgmestre a bien répondu par l'affirmative à son intervention sur la validité du permis lors du point n° 5 relatif à CITY MALL; (*)

A l'unanimité,

APPROUVE

ledit procès-verbal.

() La Directrice générale f.f. a constaté, après visionnage de la séance le 30 mars 2020, que la Bourgmestre a bien répondu par l'affirmative.*

0125 N° 02.- CONSEIL COMMUNAL - Démission d'une Conseillère communale (liste n° 3 P.S.) - Prise d'acte.

Entendu l'intervention de M. MAHU, Conseiller communal, qui précise que c'est maintenant qu'il y a une chaise vide. Il reste un problème de représentation d'une minorité;

Entendu l'intervention de M. LOFFET, Echevin, qui souhaite à nouveau faire acter sa désapprobation et celle de la Bourgmestre quant au non remplacement;

PREND ACTE

des motifs de l'incompatibilité de fonction entre le mandat de Conseillère communale et la désignation en qualité de directrice d'une école communale du même ressort à la date du 23 février 2021;

A l'unanimité,

ACCEPTE

la démission présentée par Mme BELLY Sylvia de ses fonctions de Conseillère communale (liste n° 3 P.S.);

INFORME

Mme BELLY qu'un recours fondé sur l'article 16 des lois coordonnées sur le Conseil d'Etat est ouvert contre cette décision. Celui-ci doit être introduit dans les huit jours de sa notification.

0126 N° 03.- CONSEIL COMMUNAL - Vérification des pouvoirs, prestation de serment et installation du 1er suppléant en ordre utile en remplacement d'une Conseillère communale démissionnaire (liste n° 3 P.S.).

Entendu l'intervention de Mme la Présidente qui précise que la prestation de serment sera signée auprès de la Directrice générale f.f.;

DECLARE

les pouvoirs de M. MESTREZ Eric, en qualité de Conseiller communal effectif, validés;

ENTEND :

- Mme la Présidente inviter M. MESTREZ Eric prêter le serment suivant, conformément au prescrit de l'article L1126-1 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation: "*Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux Lois du Peuple belge*";
- M. MESTREZ prêter le serment prescrit;
- Mme la Présidente inviter M. MESTREZ à signer sa prestation de serment.

Mme TARNION, Bourgmestre;

M. AYDIN, Président du C.P.A.S.;

Mmes et MM. DEGEY, CHEFNEUX, LAMBERT, LOFFET, BREUWER, LUKOKI, Echevin(e)s;

Mme CORTISSE, Présidente;

Mmes et MM., ISTASSE, BEN ACHOUR, PIRON, OZER, ORBAN, BERRENDORF, DENIS, NAJI, DARRAJI, SCHROUBEN, SCHONBRODT, EL HAJJAJI, MAHU, THOMAS, BASAULA NANGI, FALZONE, MARECHAL, GALLASS, STOFFELS, COTRENA COTRENA, SMEETS, JORIS, MAGIS, VAN BOSSCHE, DELTOUR, CELIK, DEDERICH, MESTREZ, Conseiller(ère)s;

~~M. DEMOLIN, Directeur général~~; Mme KNUBBEN, Directrice générale f.f.

0127 N° 04.- CONSEIL COMMUNAL - Mise à jour du tableau de préséance - Prise d'acte.

PREND ACTE

du tableau de préséance des membres du Conseil communal suite à l'installation de M. MESTREZ Eric en qualité de Conseiller communal effectif en remplacement de Mme BELLY Sylvia, démissionnaire.

0128 N° 05.- SECURITE PUBLIQUE - Rue Spintay - Immeubles menaçant ruine - Arrêté de sécurisation de Mme la Bourgmestre du 8 mars 2021 - Attribution du marché de services - Dépense réclamée par des circonstances impérieuses et imprévisibles - Décision.

Entendu l'intervention de Mme la Bourgmestre qui recontextualise le dossier et précise qu'il y a un timide début de chantier à la date prévue dans son arrêté. Elle souhaite que le point soit voté pour être prêt à pallier l'éventuelle carence du promoteur. La sécurité publique ne peut attendre;

Entendu l'intervention de M. SMEETS, Conseiller communal, qui a l'impression que la situation change de jour en jour. ECOLO vote positivement au profit de la sécurité mais s'interroge sur le démontage de façades reprises au patrimoine (au lieu de démolition), sur le traitement de l'amiante, sur le stockage des pierres de ce qui pourrait être sauvé. Il rappelle le courrier de demande des Fonctionnaires déléguée et technique et de la directrice de l'A.W.A.P. pour remettre les choses en ordre administrativement;

Entendu l'intervention de M. MAHU, Conseiller communal, qui s'interroge sur les contacts avec le promoteur et souhaite un cadastre de ce que le promoteur doit à la Ville;

Entendu l'intervention de M. SCHONBRODT, Chef de Groupe P.T.B., qui explique le pourquoi de l'abstention et s'inquiète de l'inflation des frais à charge de la Ville dans ce dossier;

Entendu l'intervention de Mme la Bourgmestre qui précise que l'étude devra définir ce qu'on fait pour les immeubles repris au patrimoine (stipage ou autre). Elle rappelle que, depuis l'automne, il y a des études qui montrent que l'état des bâtiments se dégrade. Elle rappelle que la dernière étude en stabilité a montré des résultats pires encore; ce qui nécessite un démontage brique par brique, au lieu d'un stipage. La Ville a le souhait de tenir compte du patrimoine. Mais le bourgmestre doit aussi se soucier de la sécurité publique - des rapports de police démontrent qu'il y a encore des personnes qui y pénètrent. Elle précise qu'elle s'expose à des sanctions pénales qu'elles que soient les solutions qu'elle choisit (retrait de son arrêté ou ne pas solliciter de permis). L'avocat de la Ville précise que celle-ci n'a pas le temps de demander les permis vu l'urgence de la situation. Si la Ville a choisi un avocat, c'est pour suivre ses conseils. Si une maison s'écroule, l'amiante se dispersera, ... Elle précise encore qu'il n'y a pas de cafouillage, il y a des réunions plusieurs fois par semaine. Elle maintient sa position car c'est plus raisonnable pour la Ville et la sécurité des citoyens. Elle ajoute enfin que les Conseillers ont reçu le document sollicité par M. MAHU (inventaire des montants dus) en Section;

Entendu l'intervention de M. BREUWER, Echevin, qui précise que la pression est maintenue sur le promoteur notamment en refusant son planning d'intervention, plus long que celui de l'arrêté. De même, les redevances doivent être payées et tout le monde doit se tenir à cette ligne. Il rappelle qu'il a été demandé au promoteur de mettre en œuvre les conventions. Ce dernier maintient qu'il veut faire son projet;

Entendu l'intervention de M. SCHONBRODT qui est d'accord sur la sécurité publique, sur le fait que les redevances doivent être perçues. Toutefois, rien n'empêche de solliciter les permis. Il souligne l'importance de la réponse de la Bourgmestre car elle montre l'état dans lequel se retrouve une ville quand elle laisse la main à un privé. Il faudra être attentif à cela pour le projet alternatif;

Entendu l'intervention de M. SMEETS qui précise que le sauvetage des façades est techniquement possible, que c'est une question de coût. Le promoteur a saccagé le patrimoine, il doit payer;

Entendu l'intervention de Mme la Bourgmestre qui signale qu'elle n'a pas le temps de solliciter les permis. Elle ajoute enfin que la Ville n'a pas privilégié le promoteur, que le démontage est plus onéreux que le stipage;

Par 34 voix et 3 abstentions (P.T.B.),

APPROUVE

l'application de l'article L1311-5 alinéa 1 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation et de pourvoir à la dépense ordinaire estimée à 30.000,00 €.

0129

N° 06.- INTERCOMMUNALES - ENODIA, S.C.I.R.L. - Assemblée générale extraordinaire du 19 avril 2021 - Ordre du jour - Nomination d'un Administrateur - Acquisition des parts de BRUTELE par ENODIA et certains Pouvoirs locaux - Pouvoirs - Approbation.

Entendu l'intervention de M. SCHONBRODT, Chef de Groupe P.T.B., qui attire l'attention sur l'importance du dossier (l'achat de BRUTELE qui est la 1ère étape pour privatiser VOO). Il s'agit de perdre le contrôle d'un secteur crucial pour l'avenir. La fourniture d'internet ne doit être privatisée. Il est procédé à de telles ventes à l'étranger et le résultat n'est pas concluant, pour les citoyens notamment;

Entendu l'intervention de M. DEGEY, Echevin, qui est évidemment préoccupé par les enjeux de cette opération. Il précise qu'il faut mettre des conditions à la vente. L'important est de savoir ce qu'on fait de l'argent de la vente;

Entendu l'intervention de Mme la Directrice générale f.f. qui précise que le projet de délibération proposé reprend bien la proposition de ne pas acquérir de parts;

Entendu l'intervention de M. SCHONBRODT qui remarque que la manière de vendre VOO n'est pas encore décidée, mais donc bien la vente;

Par 34 voix contre 3 (P.T.B.).

DECIDE :

Art. 1.-

- de prendre acte de la convocation et de l'ordre du jour de cette Assemblée générale extraordinaire du 19 avril 2021 de ENODIA, S.C.I.R.L.;
- d'approuver la nomination à titre définitif d'un Administrateur représentant les Communes associées;
- d'approuver l'acquisition des parts de la Société Intercommunale pour la Diffusion de la Télévision (en abrégé "BRUTELE"), immatriculée à la BCE sous le numéro 0205.954.655 dont le siège social est établi rue de Naples n° 29 à 1050 Bruxelles par ENODIA et certains Pouvoirs locaux;
- d'approuver les pouvoirs accordés à Mme HOUGARDY Carine, Directrice général f.f., à M. JEUSETTE Frank, Actuaire-Conseiller stratégique à la Direction générale et à M. DURIA René, responsable administratif-Instances;
- de ne pas mandater de délégué à l'Assemblée générale extraordinaire;
- de donner procuration à Mme HOUGARDY, Directrice générale f.f. chez ENODIA, S.C.I.R.L. aux fins de voter conformément à la décision du Conseil communal.

Art. 2.- De marquer son non-intérêt sur le principe de l'acquisition d'une (1) part de BRUTELE.

Art. 3.- De transmettre la présente délibération ENODIA, S.C.I.R.L. ainsi qu'aux délégués communaux.

Ce vote est valable pour l'Assemblée générale extraordinaire du 19 avril 2021 ainsi que pour toute autre Assemblée générale ultérieure avec les mêmes points à l'ordre du jour si celle du 19 avril 2021 ne devait pas se trouver en nombre qualifié pour siéger.

0130

N° 07.- VOIRIE - Déplacement et pose cabine électrique provisoire rue Spintay - Dépense réclamée par des circonstances impérieuses et imprévisibles.

PREND CONNAISSANCE

de la délibération du Collège communal du 4 mars 2021 demandant l'application de l'article L1311-5, al. 2 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, de pourvoir à cette dépense réclamée par des circonstances impérieuse et imprévue en inscrivant un crédit de 55.011,32 €, T.V.A. comprise, à la proposition du budget extraordinaire 2021, non encore approuvée;

Par 34 voix et 3 abstentions (P.T.B.).

DECIDE :

Art. 1.- Du caractère urgent et impérieux de l'exécution des travaux de déplacement et pose d'une cabine électrique provisoire, rue Spintay.

Art. 2.- De régulariser la dépense via le budget initial extraordinaire 2021, allocation 421/731-53 (n° de projet 20210076).

Art. 3.- Conformément à l'article L1311-5, al. 1 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, de pourvoir à cette dépense réclamée par des circonstances impérieuses et imprévues en inscrivant un crédit de 55.011,32 €, T.V.A. comprise, à la proposition de budget extraordinaire 2021, non encore approuvée.

0131 N° 08.- VOIRIE - Rue de Limbourg - Mise en œuvre de l'alignement approuvé par A.R. du 14 décembre 1897 - Annexion de l'emprise cadastrée 2ème Division, Section B, n° 102T au domaine public communal - Approbation du tableau de l'emprise - Fixation du prix de l'emprise.

A l'unanimité.

APPROUVE :

- le plan de mesurage, dressé le 03 décembre 2019, par M. le géomètre CREMERS, plan reprenant les parcelles de terrain cadastrées 2ème Division, Section B, n° 102T et 104H, et ayant été enregistré à la base des données des plans de géomètre à l'Administration de la Documentation Patrimoniale sous le numéro 63572-10155;
- le tableau des emprises dressé, le 16 novembre 2020, par le Département Technique;

DECIDE :

- de fixer le prix de l'emprise cadastrée 2ème Division, Section B, n° 102T, conformément à l'estimation établie le 27 décembre 2019 et reconfirmée, le 05 mars 2021, par l'Etude du Notaire LAGUESSE à 30,00 €/m², soit un total de 1.609,20 € (53,64m² x 30,00 €);
- d'entamer la procédure de négociation à l'amiable avec la S.A. "ROX IMMO";
- d'appliquer le règlement le règlement taxe sur l'acquisition de l'assiette des voies publiques décidé par le Conseil communal du 21 octobre 2019 et approuvé par le Gouvernement Wallon le 30 décembre 2019;
- en cas d'accord de la S.A. "ROX IMMO" sur le prix de l'emprise, charger le Département des Comités d'Acquisition de procéder à la rédaction du projet d'acte.

0132 N° 09.- ECLAIRAGE PUBLIC - Remplacement des luminaires - Phase 7 de 2021 - Projet - Fixation des conditions de marché.

A l'unanimité.

DECIDE :

Art. 1.- D'approuver le projet "ECLAIRAGE PUBLIC - Remplacement des luminaires - Phase 7 de 2021", pour le montant estimatif de 20.726,37 €, hors T.V.A., ou 25.078,91 €, T.V.A. comprise, pour le remplacement de 71 points lumineux, à savoir :

- 59 luminaires à Stembert;
- 6 luminaires à Heusy;
- 6 luminaires vétustes à Verviers.

Art. 2.- De financer la dépense par le crédit inscrit à la proposition de budget extraordinaire 2021, non encore approuvé par le Conseil communal et l'Autorité de Tutelle, sous l'allocation 426/732-54 (n° de projet 2020061), par emprunt.

0133 N° 10.- VOIRIE - Rue de Hodimont n° 101-103 - Demande d'acquisition de l'arvo public par un propriétaire privé - Demande de modification de voirie.

Entendu l'intervention de M. DEGEY, Echevin, qui, suite à la Section, propose de retirer le point. Il va recontacter la personne demandeuse pour trouver une alternative à la vente;

A l'unanimité,

RETIRE

de retirer le présent point de l'ordre du jour de la séance de ce jour.

0134

N° 11.- MOBILITE - Rapport du Conseiller en Mobilité - Année 2020 - Approbation.

Entendu l'intervention de M. JORIS, Conseiller communal, qui constate que le rapport ne reprend pas les statistiques du TEC (importantes, surtout à Verviers). Il constate aussi qu'il s'agit d'un document politique. Il s'interroge sur :

- la réalisation des parkings des délestages en périphérie ?
- la participation des citoyens dans le cadre des projets relatifs à la mobilité douce (ex. Boulevard de Gérardchamps);
- la fin anticipative de la privatisation du stationnement;
- la location de garages sans pouvoir obtenir de cartes de riverains;

Le P.T.B. s'abstiendra sur ce point;

Entendu l'intervention de M. DEGEY, Echevin, qui précise que le rapport est rédigé par le conseiller en mobilité, rapport demandé par la Région Wallonne pour liquider le subside. Les remarques politiques concernent plutôt l'édito qui est rédigé effectivement par l'Echevin. Il rappelle que des réflexions sont en cours pour les parkings de déstagement (rue de Limbourg, au Brévent, ...). L'inconnue du centre commercial complexifie la réflexion. Concernant le boulevard des Gérardchamps, la situation doit être réglée avec le S.P.W., l'essai va être arrêté et le tir corrigé. Concernant la privatisation du parking, c'est une problématique difficile avec des enjeux financiers importants. Il faut trouver un bon équilibre. Pour les garages des riverains, des solutions ont déjà été trouvées et d'autres sont en cours de traitement;

Entendu l'intervention de M. JORIS qui rappelle que les solutions pour les riverains sont urgentes à trouver; que la D.P.C. prévoit la reprise du contrat privé de stationnement - il y a déjà trois ans; que la situation du boulevard des Gérardchamps est urgente aussi car il y a régulièrement de accidents;

Entendu l'intervention de M. EL HAJJAJI, Chef de Groupe ECOLO, qui est interpellé par "l'achèvement d'un plan vélo ambitieux". Il s'interroge dès lors sur :

- ce qu'il en est de la mise en œuvre de la Commission communale consultative du Vélo ?
- la manière de soutenir le conseiller en mobilité ?

Il attire enfin l'attention sur la possibilité d'acheter des vélos pour l'Administration communale, pour les écoles;

Entendu l'intervention de M. DEGEY qui précise que, concernant la Commission Vélo, les négociations en vue de la nouvelle Majorité préoyaient, il y a 10 jours d'ici, que la matière reviendrait à ECOLO... et ce n'était pas opportun d'agir à ce moment-là. Il précise qu'il y aura une réunion après les vacances de Pâques avec tous les acteurs communaux pour définir le qui fait quoi;

Par 34 voix et 3 abstentions (P.T.B.),

DECIDE :

Art. 1.- D'approuver le rapport d'évaluation relatif à l'année 2020 rédigé par M. le Conseiller en Mobilité de la Ville (voir annexe).

Art. 2.- De transmettre la présente délibération au S.P.W.-D.G.O.2 - Département de la stratégie de la Mobilité - Direction de la Planification de la Mobilité, boulevard du Nord n° 8 à 5000 Namur.

0135

N° 12.- BIEN-ETRE ANIMAL - Code Wallon du bien-être animal - Obligations de la commune - Convention avec la S.V.P.A. - Modifications - Adoption.

Entendu l'intervention de M. EL HAJJAJI, Chef de Groupe ECOLO, qui interroge sur les actions que le Collège va mettre en place pour améliorer la situation de la truite dans la Vesdre lorsque le niveau de l'eau baisse;

Entendu la réponse de M. DEGEY, Echevin, qui propose d'en faire une question écrite pour apporter des éléments précis de réponse;

Entendu l'intervention de M. EL HAJJAJI qui marque son accord;

A l'unanimité,

DECIDE

de retirer la délibération du 21 décembre 2020 relative à l'adoption de la convention entre la Ville de Verviers et la S.V.P.A.;

ADOPTÉ

le nouveau projet de convention de collaboration à passer entre d'une part la Ville de Verviers, représentée par Mme Muriel KNUBBEN, Directrice générale f.f. et par M. Maxime DEGEY, Echevin du Bien-être animal et d'autre part, la Société verviétoise pour la protection des animaux (S.V.P.A), A.S.B.L. dont le siège social est établi rue Slar n° 112 à 4801 Verviers, représentée par M. Jean MOSON, Président et Mme Justine HUBY, Directrice.

0136 N° 13.- TOURISME - Convention "Totemus" Ville/M.T.P.V. - Approbation.

A l'unanimité,

DECIDE :

Art. 1.- D'Approuver la présente convention "Totemus" entre la Ville de Verviers (le partenaire) et la Maison du Tourisme Pays de Vesdre (le partenaire commanditaire).

Art. 2.- D'Autoriser le paiement annuel d'un montant de 720,00 € à charge de l'allocation Tourisme (562/124-48) à partir de 2022 pour couvrir les frais de maintenance; sous réserve des crédits budgétaires approuvés par les Autorités de Tutelle.

Art. 3.- De transmettre la présente délibération au Service des Finances et à la Maison du Tourisme du Pays de Vesdre.

0137 N° 14.- MUSEES - Convention entre les bibliothèques et le C.C.V. et entre les Musées et le C.C.V. - Approbation.

A l'unanimité,

APPROUVE

les conventions entre les Bibliothèques et le C.C.V. et entre les Musées et le C.C.V..

0138 N° 15.- MUSEES - Adhésion 2021 à l'A.S.B.L. "Wallonie Belgique Tourisme (W.B.T.)" - Autorisation.

A l'unanimité,

AUTORISE

l'adhésion des Musées verviétois à l'A.S.B.L. "Wallonie Belgique Tourisme (W.B.T.)".

Mme TARGNION, Bourgmestre;

M. AYDIN, Président du C.P.A.S.;

Mmes et MM. DEGEY, CHEFNEUX, LAMBERT, LOFFET, BREUWER, LUKOKI, Echevin(e)s;

Mme CORTISSE, Présidente;

Mmes et MM., ISTASSE, BEN ACHOUR, PIRON, OZER, ORBAN, BERRENDORF, DENIS, NAJI, DARRAJI, SCHROUBEN, SCHONBRODT, EL HAJJAJI, MAHU, THOMAS, BASAULA NANGI, FALZONE, MARECHAL, GALLASS, STOFFELS, COTRENA COTRENA, SMEETS, JORIS, MAGIS, VAN BOSSCHE, DELTOUR, CELIK, DEDERICH, MESTREZ, Conseiller(ère)s;

~~M. DEMOLIN, Directeur général.~~ Mme KNUBBEN, Directrice générale f.f.

0139 N° 16.- INTERREG - Projet NOE/NOAH - Jardin Partage Cultures - Avenant à la convention.

Entendu l'intervention de M. EL HAJJAJI, Chef de Groupe ECOLO, qui signale que M. MAHU est administrateur de l'A.S.B.L. et que le Groupe soutient le projet. Enfin, il se souvient d'initiatives semblables, notamment la construction d'un escalier pour l'accès à un jardin collectif sis chaussée de Heusy. La Ville l'avait financé et il aurait aimé savoir où ce projet en était ?

Entendu l'intervention de M. CHEFNEUX, Echevin, qui répondra par courrier;

A l'unanimité,

DECIDE :

Art. 1.- D'adopter l'avenant à la convention d'occupation et d'usages pour la gestion d'un jardin partagé collectif de quartier "Jardin Partage et cultures", entre la Ville de Verviers et l'A.S.B.L. "Revert", afin de rendre le projet accessible aux personnes à mobilité réduite.

Art. 2.- De transmettre la présente délibération aux partenaires concernés.

Mme TARGNION, Bourgmestre;

M. AYDIN, Président du C.P.A.S.;

Mmes et MM. DEGEY, CHEFNEUX, LAMBERT, LOFFET, BREUWER, LUKOKI, Echevin(e)s;

Mme CORTISSE, Présidente;

Mmes et MM., ISTASSE, BEN ACHOUR, PIRON, OZER, ORBAN, BERRENDORF, DENIS, NAJI, DARRAJI, SCHROUBEN, SCHONBRODT, EL HAJJAJI, MAHU, THOMAS, BASAULA NANGI, FALZONE, MARECHAL, GALLASS, STOFFELS, COTRENA COTRENA, SMEETS, JORIS, MAGIS, VAN BOSSCHE, DELTOUR, CELIK, DEDERICH, MESTREZ, Conseiller(ère)s;

M. DEMOLIN, Directeur général, Mme KNUBBEN, Directrice générale f.f.

0140

N° 17.- TAXES, REDEVANCES ET DROITS COMMUNAUX - Délibération générale adoptant des mesures d'allègement fiscal dans le cadre de la crise sanitaire du Covid-19 - Exercice 2021.

Entendu l'intervention de Mme la Présidente qui précise que le P.T.B. souhaite un vote scindé. L'article 19 du R.O.I. permet cela;

Entendu l'intervention de M. SCHONBRODT, Chef de Groupe P.T.B., qui précise que la crise touche beaucoup de monde et différentes catégories de personnes. La crise menace aussi les rentrées financières de la commune. Mais toutes les entreprises n'ont pas été touchées de la même manière et notamment la grande distribution. L'exonération de la taxe sur les parkings pour la grande distribution l'ennuie fortement (il est toutefois d'accord avec cette mesure pour les cinémas mais pas pour la grande distribution);

Entendu l'intervention de M. SMEETS, Conseiller communal, qui demande des explications sur les enrôlements 2020, sur la manière de compenser au niveau du budget communal, sur le pourquoi de l'exonération des taxes sur les paris en ligne qui sont en plein boom;

Entendu l'intervention de M. LOFFET, Echevin, qui réexplique le système des exonérations à venir et celles de l'an dernier (exonérations qui portaient uniquement sur les mois de fermeture). Il ne s'agit pas de suppression. Les exonérations des jeux et paris représentent à peine 2.500,00 €. Quant à la capacité de survie de la commune, il précise que la Région Wallonne apporte une grande part de compensations;

Entendu l'intervention de M. SCHONBRODT qui revient sur l'exonération de la taxe parking pour la grande distribution et précise que les compensations de la Région, c'est aussi de l'argent public que l'on utilise pour exonérer la grande distribution qui a fait des bénéfices. Cela lui pose problème, c'est malhabile par rapport à nos commerçants qui souffrent réellement;

Entendu l'intervention de Mme OZER, Cheffe de Groupe C.D.H., qui explique les raisons du vote favorable de son Groupe;

A l'unanimité,

DECIDE :

de ne pas appliquer pour l'exercice 2021, les délibérations suivantes :

- la délibération du 21 octobre 2019 approuvée le 30 décembre 2019 établissant, pour les exercices 2020 à 2024, la taxe sur les spectacles, divertissements et auditions musicales;
- la délibération du 21 octobre 2019 approuvée le 30 décembre 2019 établissant, pour les exercices 2020 à 2024, la taxe sur les night-shops;
- la délibération du 21 octobre 2019 approuvée le 30 décembre 2019 établissant, pour les exercices 2020 à 2024, une taxe sur les agences de paris;

- la délibération du 21 octobre 2019 approuvée le 30 décembre 2019 établissant, pour les exercices 2020 à 2024, une taxe sur les exploitations de taxis;
- la délibération du 21 octobre 2019 approuvée le 30 décembre 2019 établissant, pour les exercices 2020 à 2024, une taxe sur les enseignes et réclames lumineuses, étant entendu que cette exonération ne s'applique que pour les commerces impactés par la crise et visés expressément par la circulaire du 25 février 2021 du Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville précitée;

Par 34 voix contre 3 (P.T.B.).

DECIDE :

de ne pas appliquer pour l'exercice 2021, la délibération du 29 avril 2020 devenue exécutoire par expiration du délai de tutelle en date du 06 juin 2019 et établissant, pour les exercices 2019 à 2024, une taxe communale sur les emplacements de parking mis gratuitement à disposition desservant des immeubles affectés à une activité commerciale.

0141

N° 18.- BUDGET COMMUNAL 2021 - Services ordinaire et extraordinaire - Tableau de bord quinquennal 2021/2026 - Actualisation - Arrêt provisoire.

Entendu l'intervention de M. LOFFET, Echevin, qui explicite les grandes lignes du budget ordinaire et extraordinaire 2021 (voir annexe pages 34 à 49);

Entendu l'intervention de M. SCHONBRODT, Chef de Groupe P.T.B., qui précise que le budget était attendu, qu'il comprend des nouveaux projets. Il se demande pourquoi il n'y a pas de Conseil communal spécial pour le budget. Il estime qu'on ferme les yeux sur les conséquences du Covid même s'il y a ce plan de relance, qu'il accueille positivement. Il s'interroge sur l'utilisation de la monnaie locale par les commerçants. Il ajoute qu'une relance du commerce passe par les clients. Et la pauvreté à Verviers est galopante. Il faut lutter contre, sans délai. Sans quoi, la Ville n'aura plus les moyens nécessaires pour faire face aux problèmes. Le P.T.B. est inquiet de l'augmentation de la taxe poubelle, peu importe à qui cela rapporte. Et les chiffres de diminution du tonnage récolté ne tiennent pas compte de certains éléments. Il faut tirer un bilan honnête de cette politique. La recette du parking payant lui pose problème aussi. Le fait de proposer un parking gratuit même temporairement serait un bon signe face à la crise à laquelle on est. Aucun montant n'est repris pour résilier ce contrat. Il ne comprend pas l'entêtement à recourir à des partenariats privé/public. Il s'interroge sur les garanties qu'on aura à la récupération des sommes dues par le promoteur privé en Spintay. Il constate qu'il n'y a pas de politique ambitieuse de gestion des loyers pour les tirer vers le bas. Concernant l'emploi dans l'Administration, certes il ne diminue pas, mais c'est uniquement dû au fait qu'on n'a pas remplacé précédemment. En résumé, le budget n'est pas à la hauteur de la crise;
Entendu l'intervention de Mme OZER, Cheffe de Groupe C.D.H., qui remercie les services et l'Echevin. Elle regrette l'absence de provision pour les pensions. Elle est favorable ;

- aux exonérations des taxes, y compris la taxe parking car cela impacte aussi des commerçants modestes verviétois;
- aux mesures pour le commerce, la culture, le sport dont l'achat du terrain à destination du futur complexe sportif, ...

Elle souligne qu'il faut être attentif au secteur associatif et aux écoles des devoirs ? Quid de la sécurisation de Petit Rechain ... ? Le C.D.H. s'abstiendra;

Entendu l'intervention de M. FALZONE, Chef de Groupe N.V., qui précise que son Groupe votera le budget car il est attendu depuis longtemps. Il pourra être modifié en modification budgétaire éventuellement;

Entendu l'intervention de M. THOMAS, Chef de Groupe M.R., qui se réjouit du vote du budget. Il insiste sur l'exonération de la taxe sur les parkings. Il y a d'autres éléments intéressants: primes façades, plan de relance, Ville conviviale, la réfection du théâtre, ... C'est un budget à l'équilibre sans pour qu'il soit pour autant trop puisé dans les provisions;

Entendu l'intervention de M. SMEETS, Conseiller communal, qui vote le budget pour l'Administration et les citoyens. Mais c'est un budget minimaliste qui ne comprend pas de vision solide de l'avenir. On ne sait pas de quelle Majorité on parle. La situation n'est pas anecdotique;

Entendu l'intervention de M. BEN ACHOUR, Chef de Groupe P.S., pour qui le budget ne traduit pas la vision d'une Majorité stable et durable. Mais il faut le voter pour avancer dans certains dossiers. Quand la Majorité sera installée, il faudra voter une modification budgétaire pour que le budget traduise une vision d'avenir sur le long terme. Ce budget permet de répondre aux urgences. Il précise que l'utilisation de la monnaie locale n'est pas opportune, dans le cadre des mesures d'aides aux commerçants;

Entendu l'intervention de M. PIRON, Conseiller communal, qui précise qu'il s'agit d'un budget de raison et qu'il le votera;

Entendu l'intervention de M. LOFFET qui précise que la Ville ne tourne pas au ralenti. Il reconnaît que le climat actuel n'est pas propice à certaines décisions mais il y avait des mesures à prendre sans tarder. Le recourt à la monnaie locale n'est pas tranché. Il y a certes une enveloppe mais il faudra en déterminer les modalités. Il ajoute qu'il faut éviter les effets d'aubaine. Il répond aux remarques des Conseillers :

- diminuer la fiscalité de toute la population accentuerait la menace sur la stabilité des finances communales;
- concernant la taxe poubelle, il n'est pas du tout d'accord avec le Conseiller SCHONBRODT; l'augmentation actée est due au système de comptabilisation de ladite taxe (part variable prise en compte cette année). Ce n'est pas un million de plus que la Ville prend dans la poche des citoyens. Même si la taxe variable ne va pas faire plaisir à tout le monde;
- pour les redevances dues par le promoteur, il n'y a pas de possibilité d'exonérer;
- les logements publics doivent être développés par LOGIVESDRE;
- par rapport à l'engagement de personnel, la Ville fait le maximum; elle recourt aux articles 60 et fait de l'insertion par ce biais;
- il n'est pas réaliste de constituer des provisions pour les pensions en pleine crise. Mais il admet qu'il faudra une solution pour les pensions;
- pour les écoles de devoirs, les subsides sont maintenus même si elles ont fermé. Il n'a pas vu de demande particulière;

Entendu l'intervention de M. BEN ACHOUR qui s'interroge sur la manière dont chacun demande la parole. Les Conseillers devraient lever la main seulement au moment des répliques;

Entendu l'intervention de Mme la Bourgmestre qui précise qu'avant, lors du vote du budget, c'est le plus "gros" Groupe de l'Opposition qui entamait les répliques;

Entendu l'intervention de M. SCHONBRODT qui n'a aucun problème à régler la prise de parole. Il n'est toujours pas d'accord avec la question des poubelles. Quant à l'embauche communale, on est dans une situation hors normes, il faut donc prendre des décisions hors normes. La diminution fiscale coûte mais ne faut-il pas le faire avant que les recettes ne diminuent encore plus que ce que la diminution fiscale coûterait ? Concernant la taxe sur les parkings gratuits, il ne sait pas combien de petits commerçants sont touchés. Il aimerait le savoir;

Entendu l'intervention de M. BERRENDORF, Chef de Groupe P.P., qui est lassé des discours (catastrophiques et démagogiques) du P.T.B. Il a également quelques inquiétudes sur le budget qu'il relaye;

Entendu l'intervention de M. LOFFET qui revient sur les taxes parking dont certaines sont répercutées via les baux sur le locataire;

Entendu l'intervention de Mme OZER qui précise encore qu'il y a aussi des commerçants propriétaires qui en souffrent;

Par 30 voix contre 3 (P.T.B.) et 4 abstentions (C.D.H.).

DECIDE:

Art. 1.- D'arrêter, comme suit, le budget communal de l'exercice 2021:

1. Tableau récapitulatif

	Service ordinaire	Service extraordinaire
Recettes totales exercice proprement dit	82.198.069,84	60.002.291,28
Dépenses totales exercice proprement dit	80.604.187,12	59.224.073,37
Boni / Mali exercice proprement dit	1.593.882,72	778.217,91
Recettes exercices antérieurs	921.170,78	17.775,00
Dépenses exercices antérieurs	2.587.966,91	2.739.250,00
Prélèvements en recettes	821.605,56	3.775.125,51
Prélèvements en dépenses	688.692,15	1.831.868,42
Recettes globales	83.940.846,18	63.795.191,79
Dépenses globales	83.880.846,18	63.795.191,79
Boni / Mali global	60.000,00	0,00

2. Tableau de synthèse (partie centrale)

Ordinaire

		2019	2020			2021
			Après la dernière M.B.	Adaptations voir annexe	TOTAL après adaptation	
Compte 2019						
Droits constatés	1	82.810.175,99				
nets (+)	2	82.506.191,39				
Engagements à déduire (-)	3					
Résultat budgétaire au 01/01/2020 (1 - 2)		303.984,60				
Budget 2020						
Prévisions de recettes	4		87.419.164,60	96.853,09 -	87.516.017,69	
Prévisions de dépenses (-)	5		87.323.909,52	684.062,61	86.639.846,91	
Résultat budgétaire présumé au 01/01/2021 (4 + 5)	6		95.255,08	780.915,70	876.170,78	
Budget 2021						
Prévisions de recettes	7					83.940.846,18
Prévisions de dépenses (-)	8					83.880.846,18
Résultat budgétaire présumé au 01/01/ 2022 (7 + 8)	9					60.000,00

Extraordinaire

		2019	2020			2021
			Après la dernière M.B.	Adaptations voir annexe	TOTAL après adaptation	
Compte 2019						
Droits constatés nets (+)	1 2	16.840.397,27 54.168.131,47				
Engagements à déduire (-)	3					
Résultat budgétaire au 01/01/2020 (1 - 2)		-37.327.734,20				
Budget 2020						
Prévisions de recettes	4 5		61.727.395,49 61.709.620,49	-5.561.970,96 -5.561.970,96	56.165.424,53 56.147.649,53	
Prévisions de dépenses (-)						
Résultat budgétaire présumé au 01/01/2021 (4 + 5)	6		17.775,00		17.775,00	
Budget 2021						
Prévisions de recettes	7 8					63.795.191,79 63.795.191,79
Prévisions de dépenses (-)	9					
Résultat budgétaire présumé au 01/01/ 2022 (7 + 8)						

3. Montants des dotations issus du budget 2021 des entités consolidées (si budget non voté, l'indiquer)

	Dotations à approuver par l'autorité de tutelle	Date d'approbation du budget par l'autorité de tutelle
CPAS	10.955.408,01	
CPAS - PGV	129.447,14	
Zone de Police Vesdre	9.252.863,90	
Zone de Secours VHP	3.078.884,74	
Fabriques d'église:		
Subvention à la Fabrique d'Eglise Immaculée Conception (Mangomb.)	18.944,35	
Subside a la Fabrique d'Eglise Marie-Médiatrice	13.853,25	
Subvention à la Fabrique d'Eglise St Antoine-St Hubert et St J. Baptiste (Verviers)	38.155,31	
Subvention à la Fabrique d'Eglise St Bernard (Lambermont)	27.385,39	
Subvention à la Fabrique d'Eglise St Hubert (Heusy)	7.304,98	
Subvention à la Fabrique d'Eglise St Jean Baptiste (Surdents)	3.196,17	
Subvention à la Fabrique d'Eglise St Joseph (Manaihan)	4.789,20	
Subvention à la Fabrique d'Eglise St Joseph (Verviers)	17.598,08	

Subvention à la Fabrique d'Eglise Ste Julienne (Verviers)	26.413,10	
Subvention à la Fabrique d'Eglise St Martin (Petit- Rechain)	18.467,62	
Subvention à la Fabrique d'Eglise St Nicolas (Stembert)	13.035,39	
Subvention à la Fabrique d'Eglise St Roch (Jehanster)	465,72	
Subvention à l'Eglise protestante (Hodimont)	19.152,90	
Subvention à l'Eglise protestante (Laoureux)	1.200,00	

Art. 2.- D'arrêter les nouveaux résultats 2021/2026 dans le tableau de bord ci-annexé, suite au vote du budget de l'exercice 2021 (boni cumulé 2026 de 11.531,12 €).

Art. 3.- De transmettre la présente délibération aux autorités de tutelle, au C.R.A.C., au Service des Finances et à M. le Directeur financier.

0142 N° 19.- DIRECTION FINANCIERE - Rapport annuel 2020.

Entendu l'intervention de M. EL HAJJAJI, Chef de Groupe ECOLO, qui relaie une demande émise en Section par M. SMEETS, Conseiller communal, en vue d'intégrer une estimation de l'impact budgétaire du non vote du budget en 2020 dans le rapport de l'an prochain;

A l'unanimité,

PREND ACTE :

du rapport annuel 2020 du Directeur financier.

0143 N° 20.- ENTITES CONSOLIDEES - Régie communale autonome "Synergis" - Comptes et bilan 2020 - Approbation.

Entendu l'intervention de M. EL HAJJAJI, Chef de Groupe ECOLO. Il note les déficits successifs de la R.C.A. Il est choqué par la prévision de la rémunération du Président, il s'agit d'un mandat dérivé qui va être rémunéré, alors que cela n'était pas le cas jusqu'à présent;

Entendu l'intervention de M. LOFFET, Echevin, qui partage l'avis de M. EL HAJJAJI. Il y a déjà un contrat de consultance annuel. La rémunération du Président va à l'encontre du décret bonne gouvernance;

A l'unanimité,

APPROUVE

les comptes et bilan de la Régie communale autonome "Synergis" de l'exercice 2020 qui se concluent par un résultat négatif de -22.684,79 € et un bilan établi à 7.337.665,51 €.

0144 N° 21.- ASSURANCES - Assurance collective "Soins de santé" - Souscription au nouveau marché lancé par le Service Fédéral des Pensions, Service Social Collectif.

A l'unanimité,

DECIDE :

Art. 1.- L'Administration communale de la Ville de Verviers adhère à l'assurance hospitalisation collective que propose le Service Fédéral des Pensions - Service Social Collectif pour la période 2022-2025.

Art. 2.- L'Administration complète le formulaire joint au dossier.

Art. 3.- L'adhésion à l'assurance précitée entraîne pour l'administration affiliée le respect des dispositions spéciales et générales.

Art. 4.- Un exemplaire de la présente délibération sera transmise au S.F.P.- Service Social Collectif.

0145

N° 22.- BUDGET COMMUNAL 2020 - Octroi d'un subside numéraire "Créashop Wallonie" - Projet "Papeterie du Grand Bazar" - Approbation.A l'unanimité.

DECIDE :

Art. 1.- Il est octroyé, dans le cadre de l'appel à projets "Créashop Wallonie", à Papeterie du Grand Bazar, représentée par M. Mustafa OZHAN (ci-après dénommé LE bénéficiaire) une prime d'un montant de 6.000,00 €.

Art. 2.- La subvention est destinée à soutenir le bénéficiaire dans l'installation de sa papeterie sise Pont aux Lions n° 2 à 4800 Verviers, par le financement de 60 % du montant des investissements (avec un plafond de 6.000,00 €).

Art. 3.- Pour justifier l'utilisation de la subvention, le bénéficiaire a produit les documents suivants, conformément à l'article L3331-3, § 2 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation :

- Facture de chez Mallentjer du 26 décembre 2018 d'un montant éligible de 371,77 €;
- Facture de chez Mallentjer du 26 décembre 2018 d'un montant éligible de 7.662,81 €;
- Facture de chez Mallentjer du 08 janvier 2019 d'un montant éligible de 531,97 €;
- Facture de chez Mallentjer du 24 avril 2019 d'un montant éligible de 462,31 €;
- Facture de chez Mallentjer du 08 mai 2019 d'un montant éligible de 4.736,72 €;
- Facture de chez Mallentjer du 03 juin 2019 d'un montant éligible de 1.307,49 €;
- Facture de chez Mallentjer du 24 juin 2019 d'un montant éligible de 2.248,68 €;
- Facture de chez Bricomar du 4 décembre 2018 d'un montant éligible de 970,00 €.

La subvention octroyée correspond à 60 % du montant total de ces factures (18.291,75 €) avec un maximum de 6.000,00 €.

Art. 4.- La subvention est engagée sur l'allocation 520/321-01 (Subsides et primes directs accordés aux entreprises (nouveaux commerces) du service ordinaire du budget de l'exercice 2020.

Art. 5.- La subvention sera liquidée, en une fois, sur base des justificatifs décrits ci-avant.

Art. 6.- Le bénéficiaire est dispensé des obligations prévues par le Titre III du Livre III de la troisième partie du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation relatif au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions, à l'exception des obligations résultant des articles L3331-6 et L3331-8, § 1er, 1°.

0146

N° 23.- CULTES - Eglise Saint-Joseph (Verviers) - Compte 2020 - Approbation.Par 30 voix et 7 abstentions (ECOLO - P.T.B.).

DECIDE :

Art. 1.- D'émettre un avis favorable sur le compte de l'exercice 2020 de la fabrique d'église Saint-Joseph (Verviers) incluant les corrections suivantes :

Allocations	Montant corrigé
En recettes	
R.11 - Intérêts des fonds placés	286,66
R.15 - Collectes	952,42
R.16 - Part de la fabrique dans les mariages et funérailles	170,00
R.18f - ONSS - quote-part du travailleur	304,08
R.18g - Précompte professionnel	480,00

et présentant, dès lors, les résultats suivants :

Recettes ordinaires totales	31.183,45
- dont une intervention communale ordinaire de	17.673,62
Recettes extraordinaires totales	6.964,52
- dont un boni comptable de l'exercice précédent de	6.964,52
Dépenses ordinaires du chapitre I totales	4.171,16
Dépenses ordinaires du chapitre II totales	21.214,64
Dépenses extraordinaires du chapitre II totales	69,29
Recettes totales	38.147,97
Dépenses totales	25.455,09
Résultat comptable	12.692,88

transmettre la présente délibération à la fabrique de l'église Saint-Joseph (Verviers) et à l'Evêque de Liège.

Art. 3.- De publier par voie d'affichage la présente délibération.

0147 N° 24.- CULTEs - Eglise Saint-Hubert - Compte 2020 - Approbation.

Par 30 voix et 7 abstentions (ECOLO - P.T.B.).

DECIDE :

Art. 1.- D'émettre un avis favorable sur le compte de l'exercice 2020 de la fabrique d'église Saint-Hubert tel que corrigé par l'Evêque de Liège en date du 08 mars 2021 et présentant les résultats suivants :

Recettes ordinaires totales	16.651,98
- dont une intervention communale ordinaire de	0,00
Recettes extraordinaires totales	18.845,45
- dont un boni comptable de l'exercice précédent de	6.714,45
Dépenses ordinaires du chapitre I totales	8.314,55
Dépenses ordinaires du chapitre II totales	9.773,18
Dépenses extraordinaires du chapitre II totales	11.531,00
Recettes totales	35.497,43
Dépenses totales	29.618,73
Résultat comptable	5.878,70

Art. 2.- De transmettre la présente délibération à la fabrique de l'église Saint-Hubert et à l'Evêque de Liège.

Art. 3.- De publier par voie d'affichage la présente délibération.

En application de l'art. L3162-3, al. 1 du C.D.L.D., un recours peut être introduit auprès du Gouverneur soit par l'organe représentatif agréé soit par l'établissement local dans les 30 jours de la réception de la décision du Conseil communal.

0148 N° 25.- CULTEs - Eglise Saint-Jean-Baptiste (Surdents) - Compte 2020 - Prorogation du délai d'approbation.

Par 30 voix et 7 abstentions (ECOLO - P.T.B.).

PROROGUE

de 20 jours le délai d'approbation, le portant ainsi à 60 jours pour prendre sa décision concernant le compte 2020 de la Fabrique de l'église Saint-Jean-Baptiste (Surdents).

0149 N° 26.- VOIRIE - Champs des Oiseaux - Lotissement "Clos des Oiseaux" - Cession d'un excédent de voirie versé dans le domaine privé de la Ville - Projet d'acte - Approbation.

Par 34 voix contre 3 (P.T.B.).

APPROUVE

le projet d'acte communiqué, le 11 février 2021, par l'Etude du Notaire BROUN.

0150 N° 27.- VOIRIE - Terrain sis rue de Gelée à Petit-Rechain - Cession d'un excédent de voirie versé dans le domaine privé de la Ville - Décision définitive - Approbation du projet d'acte.

Par 34 voix contre 3 abstentions (P.T.B.),

DECIDE :

- de désigner le demandeur, M. Karim OUAALI, comme candidat acquéreur de l'excédent de voirie versé dans le domaine privé de la Ville (lot 3), d'une superficie mesurée de 336m², repris sous liseré vert au plan de mesurage dressé, le 09 mai 2016, par le Bureau de Géomètres SCHEEN-LECOQ, plan enregistré dans la base de données des plans de géomètre de l'Administration Générale de la Documentation Patrimoniale sous le n° 63059/110334, actuellement cadastré 9ème Division, Section A, n° 0441 A P0000, au prix de 6.722,00 €;
- approuver le projet d'acte communiqué par l'Etude du Notaire GUYOT en date du 03 mars 2021.

0151 N° 28.- GESTION IMMOBILIERE - Terrains sis rue Renier - Aliénation de gré à gré des lots 1 et 2 et désignation des candidats-acquéreurs - Versement du lot 3 dans le domaine public communal - Approbation.

A l'unanimité,

DESIGNE :

- M. M. SOLLAMI, candidat-acquéreur, du lot 1, sis rue Renier, actuellement cadastré 2ème division, section C, n° 23 L ayant reçu le nouvel identifiant parcellaire n° 23 M, conformément au plan dressé par le géomètre VANDERMEULEN le 5 février 2020, pour un prix 2.000,00 € (deux mille euros) à usage de cour et jardin;
- M. P. HURARD, candidat-acquéreur, du lot 2, actuellement cadastré 2ème division, section C, n° 23 L, ayant reçu le nouvel identifiant parcellaire n° 23 N, pour un prix de 460,00 € (quatre-cent soixante euros), à usage de cour et jardin;

DECIDE

de verser le lot 3, nouvellement cadastré n° 23 P, dans le domaine public communal.

0152 N° 29.- GESTION IMMOBILIERE LOCATIVE - Crapaurue n° 160 (2ème étage) - [REDACTED] - Projet de bail - Adoption.

A l'unanimité,

APPROUVE

le bail contracté avec [REDACTED], en vue de la mise à disposition, à partir du 1er avril 2021, d'un appartement situé Crapaurue n° 160 (2ème étage) à 4800 Verviers, moyennant paiement d'un loyer de 380,00 (trois cent quatre-vingt) € + 100,00 (cent) € de provision pour charges par mois, ainsi que le dépôt d'une garantie correspondant à deux mois de loyer, soit 760,00 (sept cent soixante) €.

0153 N° 30.- LOCAUX SCOLAIRES - Règlement d'Ordre Intérieur - Modifications - Approbation.

Entendu l'intervention de M. ORBAN, Conseiller communal, qui ne comprend pas les objectifs clairs de ces changements. Il faut ouvrir les écoles vers l'extérieur pour assurer leur dynamisme et les faire connaître. Il s'interroge sur l'impact de ces changements sur les associations qui ne pourront plus bénéficier de cela. Ne faut-il pas retirer le point qui est amené notamment pour une question de clés ?

Entendu l'intervention de M. BREUWER, Echevin, qui s'étonne de la remarque du Conseiller sur les raisons de ce dossier. Il précise que les locations sont recentrées sur les enfants de moins de 12 ans et il y a des exceptions. Le travail du personnel communal sera aussi facilité. Les associations qui chercheront une alternative pourront louer une salle communale;

Entendu l'intervention de M. ORBAN qui précise qu'il n'attaquait pas les services. La participation et la concertation citoyenne dans ce cadre pourrait apaiser la situation avec trois associations. Les tarifs sont plus élevés dans les salles communales;

Par 29 voix contre 5 (C.D.H. et PIRON) et 3 abstentions (P.T.B.),

APPROUVE

le nouveau Règlement d'Ordre Intérieur relatif aux conditions locatives des locaux scolaires ainsi que sa tarification.

- 0154 N° 31.- BUDGET COMMUNAL 2021 - Octroi d'un subside indirect - Mise à disposition de la salle Deru - Comité de quartier "Heusy en Marche".**

A l'unanimité,

DECIDE

d'accorder, sous forme de subside indirect, la mise à disposition de la salle de la plaine Deru au Comité de quartier "Heusy en Marche".

- 0155 N° 32.- F.C. ENTENTE RECHAINTOISE - Abattage d'arbres - Octroi d'un subside indirect - Approbation.**

A l'unanimité,

DECIDE :

Art. 1.- De confirmer l'octroi d'un subside indirect de 8.428,32€ T.V.A. comprise, en faveur du F.C. Entente rechaintoise, sous la forme d'une prise en charge des frais d'abattage d'arbres au domaine des Tourelles afin de sécuriser les lieux fréquentés par différents publics (club de football, club de judo, enfants, parents, familles, écoles et moniteurs pour la plaine de jeux).

Art. 2.- De transmettre la présente délibération pour information, au club susmentionné, aux Service des Finances et de la Recette, ainsi qu'à M. le Directeur financier.

- 0156 N° 33.- INTERREG - Projet N-Power - BUDGET ORDINAIRE - Marché public de faible montant $\geq$ à 3.000,00 € hors T.V.A. et $<$ 30.000,00 €, hors T.V.A., conclu par facture acceptée - Occupation temporaire en Prés-Javais - Prestation de service externe - Projet - Attribution, agrément et demande d'autorisation de dépense urgente.**

PREND CONNAISSANCE :

- de la décision du Collège communal du 18 mars 2021, attribuant le marché à l'A.S.B.L. "11h22" au prix de 28.000,00 €, hors T.V.A., soit 33.880 €, T.V.A. comprise, en vue de procéder à l'élaboration du projet d'occupation temporaire dans le quartier de Prés-Javais;
- de l'engagement d'un montant de 33.880,00 € sur l'allocation n° 930/12303-48 "Frais de fonctionnement divers - Projet N POWER" du budget ordinaire 2021 non encore approuvé pour payer les prestations de l'A.S.B.L. "11h22";

A l'unanimité,

APPROUVE

l'application de l'article L1311-5 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation et d'admettre la dépense.

- 0157 N° 34.- ENSEIGNEMENT MATERNEL - Organisation - Ouverture d'une demi-classe à l'école Pierre-Rapsat à partir du 8 mars 2021.**

A l'unanimité,

DECIDE :

Art. 1.- Une demi-classe maternelle supplémentaire est ouverte à l'école communale Pierre-Rapsat à partir du 8 mars 2021.

Art. 2.- Cette demi-classe restera ouverte aussi longtemps qu'elle pourra bénéficier d'une subvention de la Fédération Wallonie-Bruxelles soit jusqu'au 30 juin 2021.

Art. 3.- Le présent arrêté sera transmis, pour information, à Mme la Ministre chargée de l'Enseignement fondamental et à l'Inspection scolaire.

N° 35.- CORRESPONDANCE ET COMMUNICATIONS OFFICIELLES.

- *Décision Collège n° 0597 :*
B. VOIRIES - Rue de Limbourg - Aménagement du parking d'EcoVoiturage et d'un arrêt de bus - Convention de marché conjoint de travaux entre la Ville de Verviers, la Province de Liège et l'Opérateur de Transport de Wallonie - Octroi subvention Province (MP2018-026);
- *Décision Collège n° 0647 :*
B. AIDE A LA PROMOTION DE L'EMPLOI (A.P.E.) - Personnel - Réduction d'un cinquième de la carrière professionnelle d'un agent, dans le cadre du congé parental - Prolongation;
- *Décision Collège n° 0783 :*
B. TAXES, REDEVANCES ET DROITS COMMUNAUX - Redevance de stationnement payant - Exercice 2020-2024 - Modification (article 25 - cartes de riverain) - Approbation du Ministre COLLIGNON;
- *Décision Collège n° 0828 :*
A. CONTRAT DE RIVIERE DU SOUS-BASSIN HYDROGRAPHIQUE DE LA VESDRE, A.S.B.L. - Assemblée générale extraordinaire du 30 mars 2021 - Ordre du jour - Procès-verbal du 20/10/2020 - Comité de Rivière: démissions, admissions et remplacement de certains représentants - Conseil d'Administration : 4 postes à pourvoir - Modification des statuts de l'A.S.B.L. - Rapport d'activités 2020 - Comptes 2020 : bilan, rapport de gestion, rapport des vérificateurs aux comptes, décharge aux vérificateurs et aux administrateurs - Budget prévisionnel 2021 - Agenda 2021 - Divers - Prise d'acte;
- *Décision Collège n° 0983 :*
B. PERSONNEL TECHNIQUE - Réduction d'un cinquième de la carrière professionnelle d'un agent, dans le cadre du congé parental.

Mme TARGNION, Bourgmestre;

M. AYDIN, Président du C.P.A.S.;

Mmes et MM. DEGEY, CHEFNEUX, LAMBERT, LOFFET, ~~BREUWER~~, LUKOKI, Echevin(e)s;

Mme CORTISSE, Présidente;

Mmes et MM., ISTASSE, BEN ACHOUR, PIRON, OZER, ORBAN, BERRENDORF, DENIS, NAJI, DARRAJI, SCHROUBEN, SCHONBRODT, EL HAJJAJI, MAHU, THOMAS, BASAULA NANGI, FALZONE, MARECHAL, GALLASS, STOFFELS, COTRENA COTRENA, SMEETS, JORIS, MAGIS, VAN BOSSCHE, DELTOUR, CELIK, DEDERICH, MESTREZ, Conseiller(ère)s;

~~M. DEMOLIN, Directeur général~~; Mme KNUBBEN, Directrice générale f.f.

0158

N° 35^A.- MOTION visant à condamner les persécutions envers les Ouïghours et les autres minorités musulmanes en Chine - Décision à prendre - Point inscrit à la demande de M. MAHU, Conseiller communal.

Entendu l'exposé de M. MAHU, Conseiller communal (voir annexe pages 50 & 51);

Entendu l'intervention de Mme DARRAJI, Conseillère communale, qui demande de revoir le R.O.I. afin qu'il permette d'un débat dans ce cadre;

Entendu la réponse de Mme la Bourgmestre qui précise que le dossier revient à l'actualité. Il y a un risque de génocide là-bas. Le peuple est au bord de l'agonie. Le Collège a demandé que les problématiques internationales ne soient pas abordées au Conseil communal. Il n'y a pas de compétences communales à ce sujet. Mais, ici, on est au porte d'un génocide et il faut marquer le coup;

Entendu l'intervention de Mme COTRENA COTRENA, Conseillère communale, qui explique les raisons de l'abstentions du P.T.B.;

Par 33 voix et 3 abstention,

APPROUVE

la motion visant à condamner les persécutions envers les Ouïghours et les autres minorités musulmanes en Chine;

DEMANDE QUE :

- la Belgique évalue l'existence d'un risque sérieux de commission d'un génocide contre la minorité musulmane ouïghoure au Xinjiang;
- des délégations internationales puissent se rendre en toute indépendance et liberté de mouvement dans la région du Xinjiang afin d'enquêter sans contrainte sur les camps qui s'y trouvent et la répression dénoncée à l'encontre des Ouïghours et autres minorités musulmanes;
- selon les résultats de ces enquêtes, des sanctions sévères puissent être envisagées par les gouvernements européens et les organisation internationales à l'encontre des responsables présumés de cette répression;
- toujours en fonction des résultats de ces enquêtes et de la gravité des faits qui pourraient être révélés dans ce cadre, des juridictions internationales puissent se saisir du dossier en toute indépendance;
- de manière générale, les gouvernement belges et européens se prononcent en totale opposition à l'existence de "camps de rééducation par le travail" en Chine et également aux événements qui sont dénoncés;
- les 83 entreprises multinationales, listées dans un document intitulé "Uyghurs for sale" établi par l'Australian Strategic Policy Institute, cessent immédiatement toute collaboration pour l'exploitation de main d'œuvres issue de la Province du Xinjiang en attendant les résultats des enquêtes internationales;
- la législation soit adaptée pour qu'en toute circonstance, la complicité de l'exploitation forcée de travailleurs soit formellement interdite et durement sanctionnée;
- la Belgique et les états européens mettent en place une politique d'aide et d'accueil spécifique pour les Ouïghours et autres minorités musulmanes qui fuient le Xinjiang;
- la Ville de Verviers, en tant que commune hospitalière, marque sa solidarité avec les prises de position en faveur de la défense des droits des Ouïghours et autres minorités persécutées au Xinjiang;
- la Ville de Verviers s'engage aussi à être porte-parole auprès des autorités politiques belges des Ouïghours et autres minorités musulmanes qui sont enfermées dans ces "camps de rééducation" et font l'objet d'une répression dénoncée au niveau international;

CHARGE

l'Administration d'envoyer la motion à M. le Premier Ministre, Mme la Ministre des Affaires étrangères, aux Ministres-Présidents des Entités fédérées, à l'ensembles des présidences de partis représentés au sein des différents Parlements belges.

0159

N° 35^B.- MOTION - Financement des bâtiments scolaires - Point inscrit à la demande de M. VAN BOSSCHE, Conseiller communal.

Entendu l'intervention de M. VAN BOSSCHE, Conseiller communal (voir annexe pages 52 & 53);

Entendu l'intervention de M. CHEFNEUX, Echevin, qui propose le report du point en Section de l'Echevin des Travaux (en charge des bâtiments scolaires);

Entendu l'intervention de M. VAN BOSSCHE qui, tout en acceptant la proposition, insiste sur une meilleure répartition des budgets (plus pour les communes);

Entendu l'intervention de M. LOFFET, Echevin, qui s'étonne qu'on renvoie cela à une Section;

Par 34 voix contre 2 (Mme TARGNION et M. LOFFET),

RETIRE

la motion déposée par M. VAN BOSSCHE, Conseiller communal.

Les questions orales sont regroupées en une.

Question orale de M. MAHU, Conseiller communal, concernant la participation citoyenne.

Question orale de M. MAHU, Conseiller communal, concernant la participation et le plan de relance.

Entendu la question orale de M. le Conseiller MAHU (voir annexe pages 54 & 55);

Entendu la réponse de M. CHEFNEUX, Echevin (voir annexe pages 56 & 57);

Entendu l'intervention M. MAHU qui a un regret concernant le groupe de travail.

LA SEANCE PUBLIQUE EST LEVEE A 23 HEURES 55.

ELLE EST REPRISE IMMEDIATEMENT A HUIS CLOS.

(...)

LA SEANCE EST DEFINITIVEMENT LEVEE A 00 HEURE 10.

A l'unanimité,

APPROUVE

en cette séance du 31 mai 2021, le procès-verbal ci-dessus tel qu'il est rédigé.

La Directrice générale f.f.,

La Bourgmestre,

M. KNUBBEN

M. TARGNION



Conseil communal du 29 mars 2021

Concerne : Respect du Code de la Démocratie – Désignation d'une 3^{ème} femme au sein du Collège communal de la Ville de Verviers

Chères/chers membres du conseil,
Madame l'Echevine de l'Egalité des Chances,
Cher Collège,

A l'heure où l'on observe le terrible retrait d'un pays de la Convention d'Istanbul. Cindy, 8^{ème} féminicide depuis le début de cette année en Belgique.

Que toutes les formations politiques se disent le 8 mars en faveur du droit des femmes, ainsi que votre collège dans la Déclaration de Politique Communale qui s'engage à vouloir précisément

« Favoriser l'accès équilibré des femmes et des hommes à des fonctions dirigeantes »
(mentionné 2x en p.22 !)

La lutte pour les droits des femmes est plus que jamais dans tous les esprits. La place des femmes doit encore aujourd'hui faire l'objet de multiples combats, défis et questionnements.

Madame l'Echevine de l'Egalité des Chances, depuis le début de mon mandat, je vous ai connue sensible à la cause des femmes de façon générale. Quel ne fût pas mon étonnement lorsque j'appris que pour rétablir « l'équilibre » en ayant une 3^{ème} échevine suite au départ de madame Sylvia Belly, vous souhaitiez ne pas -je vous cite- vous précipiter. Et cet équilibre n'est même pas la parité, mais le minimum légal, soit un tiers de femmes dans votre collège.

Depuis le début de cette crise, on le sait, le 3^{ème} échevinat n'a eu de cesse de créer des « blocages ». Pour Ecolo, rien ne justifie l'absence d'une Echevine dans votre Collège : le CDLD exige un collège composé d'au moins un tiers féminin (ou masculin) au sein du tout collège.

Madame l'Echevine, qui avez comme compétence spécifique tant l'égalité des chances que le Droit des femmes, je souhaite vous interpeller par ces trois questions :

- **La légalité de la composition du collège n'est-elle pas mise en cause, dès lors qu'il compte actuellement seulement 2 femmes et 6 hommes, alors que la législation impose un tiers (avec arrondi vers le haut lorsque la décimale est supérieure à 5 ; dès lors 8 > 3 de chaque sexe) ?**
- **Ne jugez-vous pas que le délai était suffisant au remplacement de madame Belly ? Qui envisagez-vous pour son remplacement ?**
- **Dans la symbolique de la journée du 8 mars, estimez-vous nécessaire de mettre un stop à l'invisibilisation des femmes à des fonctions dirigeantes notamment, et ce en priorité au sein de votre propre collège ?**

Nezha DARRAJI
Conseillère Ecolo à la Ville de Verviers

Madame la Conseillère,
Chère Nezah,

Permettez-moi tout d'abord de vous remercier pour votre intervention que je partage à bien des égards car, comme vous le soulignez, je suis particulièrement sensible à cette thématique oh combien fondamentale que constitue l'égalité des chances.

Le combat, oui je parle bien d'un combat, visant à favoriser l'accès équilibré des femmes et des hommes à des fonctions dirigeantes ne peut, en aucun cas être relâché, il y a va de l'équilibre même de la société dans laquelle nous vivons.

Votre intervention dépasse le cadre de l'égalité des chances, soyons de bon compte et c'est la raison pour laquelle je vais vous répondre sur les deux volets que je vais volontairement isoler.

Le premier se rapporte à la représentation féminine au Collège inférieure aujourd'hui au quota imposé d'un tiers minimum. Je rêve par ailleurs d'un futur où il faudra respecter ce tiers pour l'autre genre. Ce jour viendra où nous ne parlerons plus de quota et où, tout naturellement, toutes les sensibilités seront représentées.

Bien entendu qu'il faut, au plus vite, voir une 3^{ème} femme au Collège communal. Les affirmations erronées répandues dans la presse afin d'insécuriser une rapide sortie de crise et qui annonçaient, avec force, un blocage de la Ville sans cette 3^{ème} femme ont été recadrées par un avis juridique particulièrement clair et sans équivoque.

Vous savez comme moi, et j'en viens à ce second volet, que la crise politique que nous vivons depuis des mois doit cesser au plus vite. 4 formations politiques ont trouvé un accord. Ecolo a décidé de renoncer à y participer. Le PS apportera d'ailleurs 2 femmes, soit la moitié de sa représentation, beau symbole pour une Echevine de l'Egalité des chances.

Votre intervention arrive soit trop tôt soit trop tard. Trop tôt si nous n'avions pas abouti à une solution pour Verviers car à ce moment, la montée d'une 3^{ème} femme dans un Collège d'affaires courantes, osons le dire, aurait certes permis de rééquilibrer mais travailler dans les conditions actuelles n'est plus tenable. Et trop tard car le ciel se dégage et j'espère sincèrement que nous allons pouvoir retravailler sereinement après cette crise dont Verviers se serait bien volontiers passée.

Je vais donc formellement répondre à vos trois questions :

1. Non, nous ne sommes pas dans l'illégalité, nous sommes tenus de remplacer ma chère Collègue Sylvia dans un délai raisonnable et j'espère de tout cœur que cela interviendra dans les toutes prochaines semaines. Et pour la première fois, la représentation socialiste respectera la parité hommes/femmes ;
2. L'actualité de ces derniers jours répond à votre 2^{ème} question ;
3. Enfin, je ne partage absolument pas votre avis sur la troisième question et c'est un faible mot. Que ce soit au Collège ou à l'Administration communale, les Femmes sont loin d'être « invisibilisées » comme vous le mentionnez. Depuis de très nombreuses années, nous voyons que les femmes occupent, de plus en plus de fonctions stratégiques et dirigeantes. Ces femmes n'ont pas été favorisées ou aidées à occuper ces postes, elles se sont justes battues et ont travaillé pour y arriver, comme tout homme pouvait le faire. Vous jetez le bébé avec l'eau du bain en estimant que deux femmes au Collège se résume à invisibiliser la femme. D'ailleurs, petit clin d'œil, ne le prenez pas mal chère collègue, Ecolo n'avait pas souhaité proposer une femme au Collège si mes informations sont exactes....

Vous aurez compris que si je mène le même combat que vous pour l'égalité pour toutes et tous, je suis également attentive à une sortie de crise que nous souhaitons tous, pardon, presque tous.

Je vous remercie.



VERVIERS

CONSEIL COMMUNAL DU 29 MARS 2021

PRÉSENTATION DU BUDGET INITIAL 2021 SERVICES ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE





VERVIERS

IMPORTANTES CORRECTIONS DE L'EXERCICE ANTÉRIEUR

Exercice antérieur	
Recettes en plus	776.000,79 €
Aditionnel IPP	266.704,99 €
Subside informatique locale	175.000,00 €
Bâtiments commerciaux	147.029,39 €
Concessions, colombariums, caveaux	50.006,00 €
autres recettes	137.260,41 €
recettes en moins	679.147,70 €
10% du fonds des provinces	146.202,56 €
Complément régional PM	46.950,98 €
Dividende Gaz	447.891,90 €
autres recettes	38.102,26 €
Dépenses en moins	684.062,61 €
RCA	458.992,91 €
crèches	57.950,00 €
Numérisation des archives	108.445,44 €
ONSS APL	52.321,52 €
autres dépenses	6.352,74 €
Adaptations 2020	780.915,70 €



VERVIERS

UN BUDGET RAISONNABLE

- Prélèvement sur les provisions limité à 89.000 euros ;
- Recours modéré à l'emprunt pour la relance économique ;
- Pas d'emprunt CRAC pour équilibrer l'exercice propre ;
- Pas de prévision farfelue pour équilibrer le plan à 5 ans ;
- Maintien de la dotation du CPAS et mise en œuvre de l'accord MB2 via le plan d'embauche.

→ Actualisation des plans de gestion CRAC tant de la Ville que du CPAS pour les initiaux 2022 par décision ministérielle



VERVIERS

ÉVOLUTION DES RECETTES ET DES DÉPENSES

	Budget 2020 MB2	Budget 2021	Delta MB2/Prop 2021
Dép. de personnel	28.084.219,35	28.216.104,65	131.885,30
Dép. de fonctionnement	9.359.979,21	9.734.256,62	374.277,41
Dép. de transferts	30.548.475,34	33.121.066,90	2.572.591,56
Dép. de dette	9.361.064,40	9.316.452,95	-44.611,45
Dép. de prélèvements	752.890,80	216.306,00	-536.584,80
Dép. ex. propre	78.106.629,10	80.604.187,12	2.497.558,02
Rec. De prestations	3.824.072,31	3.564.122,99	-259.949,32
Rec. De transferts	80.051.548,40	76.184.152,55	-3.867.395,85
Rec. De dette	778.201,04	330.309,14	-447.891,90
Rec. De prélèvements	1.419.500,00	2.119.485,16	699.985,16
Rec.. ex. propre	86.073.321,75	82.198.069,83	-3.875.251,92
Solde Ex. propre	7.966.692,65	1.593.882,71	-6.372.809,94
Dép. de prélèvements	6.077.494,52	688.692,15	-5.388.802,37
Rec. de prélèvements	624.938,89	821.605,56	196.666,67
Solde dép. de prélèvement	-5.452.555,63	132.913,41	5.585.469,04
Dép. Ex. ant.	3.085.117,46	2.587.966,91	-497.150,55
Rec. Ex. ant.	666.235,52	921.170,78	254.935,26
Solde Ex. antérieurs	-2.418.881,94	-1.666.796,13	752.085,81
RESULTAT BUDGETAIRE	95.255,08	60.000,00	



VERVIERS

FOCUS SUR LES PRINCIPALES RECETTES

	Compte 2019	Budget 2020	Budget 2021	
Fonds des communes	21.738.246,00 €	22.418.443,00 €	22.819.941,00 €	401.498,00 €
Taxe sur les distributions publicitaires	386.534,00 €	510.000,00 €	386.534,00 €	-123.466,00 €
Immeubles inoccupés	461.520,00 €	581.400,00 €	588.376,00 €	6.976,00 €
Additionnel Précompte immobilier	15.357.009,00 €	16.015.541,00 €	16.304.450,00 €	288.909,00 €
Additionnel IPP	12.442.384,00 €	12.405.788,00 €	12.196.309,00 €	-209.479,00 €
Amendes administratives	54.180,00 €	90.000,00 €	140.000,00 €	50.000,00 €
Locations biens commerciaux	985.363,00 €	1.115.392,00 €	401.823,00 €	-713.569,00 €
Dividende Enodia - Gaz	773.199,00 €	773.199,00 €	325.307,00 €	-447.892,00 €



VERVIERS

DÉPENSES DE PERSONNEL

PERSONNEL COMMUNAL	Au 23/11/17	Au 23/11/18	Au 23/11/19	Au 31/12/19	Au 30/09/2020	Au 31/12/21
cadre-emplois statutaires prévus	325	325	326	326	326	326
ETP statutaires	190,44	189,39	178,04	177,24	164,19	153,59
ETP contractuels	102,67	97,42	95,13	95,33	91,49	91,99
ETP APE	170,86	177,56	181,06	177,96	202,91	219,41
ETP PTP	20,6	20,1	20,1	20,1	0	0
ETP mis à dispo	25,04	24,44	26,27	27,67	24,07	24,57
ETP TOTAL	484,57	484,47	474,33	470,63	458,59	464,99



VERVIERS

RECETTES DE TRANSFERT – EXONÉRATIONS FISCALES

Exonération fiscales - COVID			
Article sans mill.	Libelle	Compte 2019	BUDGET 2021
040/364-12	Taxe sur les debits de boissons	6.230,00	0,00
040/366-01	Redevance sur les droits d'emplacements sur les marches	96.800,50	0,00
040/366-03	Redevance sur les forains, les loges foraines et mobiles	25.505,40	0,00
040/366-06	Redevance sur le placement des terrasses, tables, chaises, ...	26.897,33	0,00
040/364-16	Taxe sur les agences de paris	2.976,00	0,00
040/364-21	Taxe sur les exploitations de taxis	2.430,00	0,00
040/365-01	Taxe sur les spectacles et les divertissements	121.216,99	0,00
040/36601-07	Taxe communale sur les emplacements de parking mis gratuitement a disposition desservant des immeubl	263.120,00	0,00
04004/364-48	Taxe sur les Night-shops	13.813,00	0,00
040/364-22	Taxe sur les enseignes et reclames lumineuses	44.892,75	179.747,25
	TOTAL	603.881,97	0,00
04050/465-48	Compensation fiscale de la RW - Covid 19		517.441,97
	Part fond propre (emplacements de parking)		86.440,00



VERVIERS

DÉPENSES DE TRANSFERT – MESURES DE RELANCE

Circulaire budgétaire : Autorisation de recourir à celui-ci aux fins de dépenses ordinaires spécifiquement dédiées à la relance économique.

Cette possibilité d'emprunt est toutefois balisée. La durée de remboursement est limitée à un maximum de 20 années et la hauteur de l'emprunt est limitée, pour l'ensemble des deux années 2020 et 2021, à un montant de 100 euros par habitant.

Ce financement sera réalisé directement par la commune, sans aucune aide régionale.

Plan de relance - COVID			
Article sans mill.	Libelle	Budget 2020 MB1	BUDGET 2021
104119/12402-48	frais divers pour les bureaux et les ateliers - covid 19	40.000,00	84.109,00
135119/123-02	Approvisionnement et fonctionnement du magasin et ateliers - covid 19	8.000,00	10.000,00
520119/321-01	Subsides à la culture - Plan de relance	85.600,00	50.000,00
520119/32101-01	Indemnisation des commerçants durant les travaux - supplément plan de relance COVID	0,00	120.000,00
520119/32102-01	Subsides et primes directs accordés aux entreprises - Prime forfaitaire commerces - COVID 19	0,00	912.500,00
520119/32103-01	Subsides et primes directs accordés aux entreprises - Prime HORECA - COVID 19	0,00	264.000,00
520119/32104-01	Subsides et primes directs accordés aux entreprises - Métiers de contact COVID	0,00	124.000,00
520119/123-48	Organisations de manifestations diverses - Cheques commerces - COVID 19	332.336,00	500.000,00
849119/332-02	Subsides divers special COVID -Appel a projet Associations vervetoises	30.000,00	22.800,00
764/33208-02	Soutien pour des initiatives et des projets sportifs	12.600,00	62.600,00
	TOTAL	845.085,34	2.150.009,00
52074/996-01	Prélèvement du service extraordinaire pour le service ordinaire	0,00	1.970.500,00



VERVIERS

VILLE DE VERVIERS / BUDGET 2021 MESURES DE RELANCE "COVID"



SOUTIEN À LA CULTURE

Appel à projets ouvert aux organisations dont le siège social est situé sur le territoire de la commune ou dont au moins 50% des activités principales sont effectuées sur le territoire de la commune.

Budget : 50.000 €



VERVIERS

VILLE DE VERVIERS / BUDGET 2021 MESURES DE RELANCE "COVID"



PRIME COVID AUX COMMERÇANTS

Prime forfaitaire aux
commerces fermés
pendant le 1^{er} confinement
2.500 €

Prime complémentaire
HORECA :
Catégorie A : **2.000 €**
Catégorie B : **1.000 €**
Catégorie C : **500 €**

Prime complémentaire
métiers de contacts
2.000 €

Budget : 912.500€

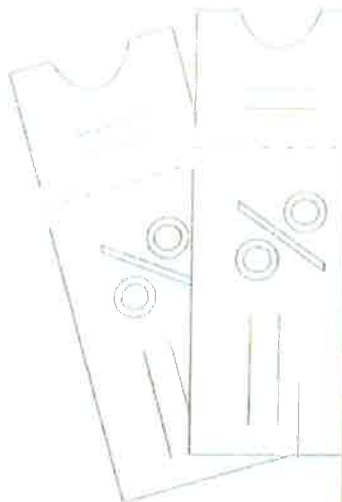
Budget : 264.000€

Budget : 124.000€



VERVIERS

VILLE DE VERVIERS / BUDGET 2021 MESURES DE RELANCE "COVID"



CHÈQUES DIVERS

**Stimulation de la
consommation dans
les commerces locaux**

Chèques scolaires

chèque d'une valeur
de 30 € pour chaque
enfant qui entame
sa 1^{re} année primaire
en septembre 2021

Budget : 300.000 €

Bons d'achat R.I.S

en faveur des
bénéficiaires du
Revenu
d'intégration

50.000 €

Chèques sport

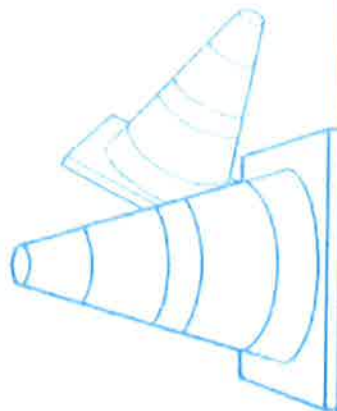
prise en charge
partielle d'une
cotisation dans un club
sportif verviétois

120.000 €



VERVIERS

VILLE DE VERVIERS / BUDGET 2021 MESURES DE RELANCE "COVID"



PRIME POUR LES COMMERÇANTS IMPACTÉS PAR LES TRAVAUX

Prévoir les moyens suffisants pour l'octroi des primes
aux commerces impactés par les travaux en 2021

Budget sollicité par le service : 120.000 €



VERVIERS

SERVICE EXTRAORDINAIRE

Catégorie	BUDGET FINAL 2021
Voiries et ouvrages	6.747.200,00
Egouttage	4.031.404,65
Eclairage public	840.000,00
Bâtiments communaux	2.374.465,67
Bâtiments scolaires	1.203.000,00
Eglises	165.710,64
Cimetières	100.000,00
Véhicules	760.000,00
Informatique	604.250,00
Matériel divers	186.000,00
Autre	850.000,00
Sous-total projets généraux	17.862.030,96
Place2Be	1.607.000,00
Revitalisation Spintay	1.250.000,00
Ville conviviale	2.890.000,00
Grand Théâtre	33.000.000,00
Hôtel de Biolley	260.000,00
Maison de l'égalité des chances	2.540.000,00
Sous-total projets majeurs	41.547.000,00
Inscriptions techniques	0,00
TOTAL	59.409.030,96



VERVIERS

SERVICE EXTRAORDINAIRE - BÂTIMENTS SCOLAIRES

Ecole des Boulevards - Réfection de la toiture de la conciergerie	30.000,00
Ecole du Nord - Remplacement de la chaudière	50.000,00
Ecole du Nord - Rénovation de la conciergerie	50.000,00
Ecole de l'Est - Réfection de la cour	100.000,00
Ecole des Linaigrettes - Construction d'un nouveau préau	20.000,00
Ecole des Linaigrettes - Réfection des sanitaires maternelles et primaires	95.000,00
Ecole de Séroule - Remplacement de luminaires vétustes	80.000,00
Ecole de Séroule - Désamiantage préalable à la mise en conformité de l'installation électrique	15.000,00
Bâtiments scolaires - Remplacement éclairage par du LED	10.000,00
Bâtiments scolaires - Protections solaires	25.000,00
Conservatoire - Remplacement des faux-plafonds acoustiques dans les classes	70.000,00
Ecole d'Ensisval - travaux de sécurisation de la voirie - pose d'un casse-vitesse	30.000,00
Bâtiments scolaires - Remplacement de menuiseries extérieures - projet UREBA	508.000,00
Batiments scolaires - achat de poubelles tri sélectif	30.000,00



VERVIERS

SERVICE EXTRAORDINAIRE

Réalisation d'une fresque - parcours rue Xhavée	30.000,00
PDU 2018/2024 - Immeuble patrimoine privé - Espace Blavier - Rénovation de la bibliothèque	500.000,00
Immeuble patrimoine privé - Rue Sieheval 4/8 - Enlèvement des compteurs, démolition et assainissement du site	120.000,00
Voirie - Acquisition d'une hydrocreuseuse	800.000,00
Voirie - Pont de la Raye - Construction d'un nouveau pont	1.000.000,00
Réfection extraordinaire d'égouttage, de voiries, de trottoirs et d'espaces publics	500.000,00
Rénovation de la rue de Limbourg par le SPW - Prise en charge des trottoirs par la Ville	75.000,00
PIC 2019-2021 - Rues Grand'Ville et Saunerie - Egouttage et voirie	262.000,00
PIC 2019-2021 - Avenue Müllendorff et place d'Artes - Egouttage et voirie	3.468.000,00
PIC 2019-2021 - Rue des Charrons - Voirie	1.475.000,00
PIC 2019-2021 - Espace public "Porte de Heusy" - Aménagement	1.930.000,00
PIC 2019-2021 - Chaussée de Theux - Remplacement d'un tronçon d'égout	315.000,00
MOBILITE ACTIVE 2017 - Itinéraire cyclo-pédestre sécurisé entre le pont Marie Louise et l'extrémité nord du parc ML	295.000,00
PROMENADE DES RECOLLETS ET BERGE DE LA VESDRE - Travaux de stabilisation	300.000,00



VERVIERS

SERVICE EXTRAORDINAIRE

Acquisition du terrain des Couvalles pour le Centre sportif	300.000,00
Chapelle Saint-Lambert - Restauration des verrières	150.000,00
GRAND THEATRE DE VERVIERS - Restauration complète	33.000.000,00
PLEIN SUD - Modification de l'égouttage pour assainissement de terrains	250.000,00

Motion visant à condamner les persécutions envers les Ouïghours et les autres minorités musulmanes en Chine – Décision à prendre

Le Conseil communal de la Ville de Verviers, réuni en séance publique du 29 Mars 2021,

Considérant la motion « Stop aux camps dits ‘de rééducation’ au Xinjiang et à la répression à l’encontre des Ouïghours et d’autres minorités musulmanes » votée sur proposition du Parti Socialiste au Conseil communal de la Ville de Charleroi le 25 janvier 2021 ;

Considérant l’article 2, §1 de la Déclaration universelle des Droits de l’Homme selon lequel chacun peut se prévaloir de toutes les droits et toutes les libertés proclamées dans ladite Déclaration, sans distinction aucune, notamment de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d’opinion politique ou de toute autre opinion, d’origine nationale ou sociale, de fortune, de naissance ou de toute autre situation ;

Considérant la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide de l’Organisation des Nations Unies du 9 décembre 1948, signée et ratifiée aussi bien par la Belgique que par la Chine ;

Considérant les engagements européens et internationaux pris par la Belgique pour le respect des droits fondamentaux des personnes et en particulier des plus vulnérables : Déclaration universelle des droits humains, Convention européenne de sauvegarde des droits humains, Déclaration des droits de l’enfant, Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels ;

Considérant les valeurs défendues par la Constitution belge notamment en ses articles :

- 11. La jouissance des droits et libertés reconnus aux Belges doit être assurée sans discrimination. À cette fin, la loi et le décret garantissent notamment les droits et libertés des minorités idéologiques et philosophiques ;
- 19. La liberté des cultes, celle de leur exercice public, ainsi que la liberté de manifester ses opinions en toute matière, sont garanties, sauf la répression des délits commis à l’occasion de l’usage de ces libertés ;
- 23. Chacun a le droit de mener une vie conforme à la dignité humaine. À cette fin, la loi, le décret ou la règle visée à l’article 134 garantissent, en tenant compte des obligations correspondantes, les droits économiques, sociaux et culturels, et déterminent les conditions de leur exercice ;

Considérant qu’en août 2018, le Comité des Nations Unies pour l’élimination de la discrimination raciale a mis en cause le gouvernement de la République populaire de Chine en raison des abus commis au Xinjiang, notamment en raison de la création de camps de détention arbitraire de masse; qu’en septembre 2018, lors de son tout premier discours après sa prise de fonction, Mme Michelle Bachelet, Haute-Commissaire des Nations Unies aux droits de l’homme, a pris acte des “allégations profondément préoccupantes d’arrestations arbitraires à très grande échelle d’Ouïghours et de membres d’autres communautés musulmanes, internés dans des camps dits de rééducation dans tout le Xinjiang”;

Considérant que la population ouïghoure constitue une minorité ethnique (avec sa propre langue et culture) et une minorité religieuse, que les stérilisations/avortements forcés ont déjà fait baisser le taux de natalité au sein de la population ouïghoure, que les transferts d’enfants ouïghours séparés de force de leurs familles pour être internés dans des établissements sous tutelle du régime central communiste constituent des actes constitutifs du crime de génocide, que plusieurs témoignages et rapports d’ONGs indiquent l’intention de détruire (*mens rea*) ce groupe ethnique en particulier ;

Considérant le positionnement de la Ville de Verviers en faveur de la défense des Droits humains, notamment via la motion « Verviers ville hospitalière » votée en Conseil communal du 29 Janvier 2018 ;

Le Conseil communal demande que :

- La Belgique évalue l'existence d'un risque sérieux de commission d'un génocide contre la minorité musulmane ouïghoure au Xinjiang ;
- Des délégations internationales puissent se rendre en toute indépendance et liberté de mouvement dans la région du Xinjiang afin d'enquêter sans contrainte sur les camps qui s'y trouvent et la répression dénoncée à l'encontre des Ouïghours et autres minorités musulmanes ;
- Selon les résultats de ces enquêtes, des sanctions sévères puissent être envisagées par les gouvernements européens et les organisations internationales à l'encontre des responsables présumés de cette répression ;
- Toujours en fonction des résultats de ces enquêtes et de la gravité des faits qui pourraient être révélés dans ce cadre, des juridictions internationales puissent se saisir du dossier en toute indépendance ;
- De manière générale, les gouvernements belges et européens se prononcent en totale opposition à l'existence de « camps de rééducation par le travail » en Chine et également aux événements qui sont dénoncés ;
- Les 83 entreprises multinationales, listées dans un document intitulé « Uyghurs for sale » établi par l'Australian Strategic Policy Institute, cessent immédiatement toute collaboration pour l'exploitation de main d'oeuvre issue de la Province du Xinjiang en attendant les résultats des enquêtes internationales ;
- La législation soit adaptée pour qu'en toute circonstance, la complicité de l'exploitation forcée de travailleurs soit formellement interdite et durement sanctionnée ;
- La Belgique et les états européens mettent en place une politique d'aide et d'accueil spécifique pour les Ouïghours et autres minorités musulmanes qui fuient le Xinjiang.

La Ville de Verviers, en tant que commune hospitalière, marque sa solidarité avec les prises de position en faveur de la défense des droits des Ouïghours et autres minorités persécutées au Xinjiang.

La Ville de Verviers s'engage aussi à être porte-parole auprès des autorités politiques belges des Ouïghours et autres minorités musulmanes qui sont enfermées dans ces « camps de rééducation » et font l'objet d'une répression dénoncée au niveau international.

Le Conseil communal de la Ville de Verviers demande enfin que cette motion soit envoyée à Monsieur le Premier ministre, Madame la Ministre des Affaires Etrangères, aux Ministres-Présidents des Entités fédérées, à l'ensemble des présidences de partis représentés au sein des différents parlements belges.

Projet de motion à déposer dans les communes

Le Conseil Communal de Verviers

Considérant que l'état des bâtiments scolaires en Fédération Wallonie-Bruxelles est un sujet de préoccupation majeure depuis de nombreuses années, que diverses actions ont été menées depuis l'adoption du décret du 5 février 1990 qui organise les fonds de financement des bâtiments scolaires afin d'en améliorer l'état ;

Considérant que le Pacte pour un enseignement d'excellence, constituant une réforme systémique ambitieuse pour tenter de résoudre les difficultés majeures et récurrentes de notre système d'enseignement, contient un objectif stratégique 5.1 intitulé comme suit : « *Des infrastructures scolaires en quantité et qualité suffisantes pour tous les élèves* » ;

Considérant que les communes ont accès à une série d'outils de financement pour acquérir, rénover ou étendre leurs infrastructures scolaires dont notamment le fonds des bâtiments scolaires de l'enseignement officiel subventionné et le programme prioritaire de travaux ;

Considérant que l'alimentation de ces fonds est effectuée au départ du Budget général des dépenses de la Fédération Wallonie-Bruxelles ;

Considérant que la Déclaration de politique communautaire 2019-2024 du Gouvernement de la fédération Wallonie-Bruxelles dispose que « *Le Gouvernement propose également d'accroître la qualité des infrastructures scolaires (classes, sanitaires, espaces de récréation, etc.) afin de contribuer au bien-être des enfants et à un meilleur apprentissage. Le Gouvernement entend :*

- *Veiller à l'exemplarité des rénovations des bâtiments scolaires en termes de performance énergétique et de durabilité des matériaux utilisés ;*
- *Réformer les différents fonds, programmes et mécanismes en vigueur pour gagner en performance, en efficacité et en complémentarité. »*

Considérant que cet objectif se situe pleinement dans la perspective d'investissement durables à mener pour lutter contre le changement climatique ;

Considérant que, dans l'état actuel de la législation, seul le programme prioritaire de travaux prévoit explicitement la prise en considération de travaux prioritaires visant à l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments. ;

Considérant la volonté du Ministre en charge des bâtiments scolaires de lancer un vaste programme d'investissements de près d'1,268 milliard euros pour l'entretien, la rénovation et la construction de bâtiments scolaires pour tous les réseaux d'enseignement ;

Considérant qu'une première partie de ce programme d'investissement sera concrétisée par le biais d'une enveloppe budgétaire de 300 millions d'euros que le Gouvernement de la Communauté française a décidé de mobiliser dans le cadre du plan de relance et de résilience européen (PRR) ;

Considérant que le Ministre en charge des bâtiments scolaires a décidé d'affecter ces budgets à hauteur de 58.5% des crédits pour l'enseignement organisé par la Communauté française et de 41.5% des crédits pour l'ensemble de l'enseignement subventionné par la Communauté française ;

Considérant que l'enseignement organisé par la Communauté française scolarise 15% des élèves, alors que l'enseignement subventionné en scolarise 85%, et que l'enseignement officiel subventionné (communal et provincial) accueille 35% des élèves sur l'ensemble du territoire de la Communauté française ;

Considérant que le décret relatif au programme prioritaire de travaux prévoit une répartition des crédits en fonction des populations scolaires par réseaux d'enseignement, consacrant ainsi le principe d'égalité entre enfants et respectant pleinement le prescrit de l'article 24 de la Constitution, ce qui permettrait à l'Enseignement Officiel Subventionné de bénéficier d'environ 37 millions d'euros complémentaires à la répartition décidée par le Ministre en charge des bâtiments scolaires;

Considérant les nombreux dossiers de rénovation des bâtiments scolaires introduits par les Communes en attente d'une décision d'octroi de subventions, parfois pendant de nombreuses années, ce délai ayant d'ailleurs tendance à s'allonger, que ces dossiers pourraient parfaitement s'inscrire dans les objectifs du PRR qui prévoit que tous les dossiers à soutenir soient finalisés avant 2026 ;

Considérant que cette perte potentielle de financement entrainerait pour notre commune un risque sérieux de ne pas pouvoir faire face à l'investissement indispensable à nos établissements scolaires;

Considérant plus globalement la situation financière de plus en plus difficile de nombreuses communes, cette difficulté ayant été accentuée par leurs interventions utiles dans le cadre de la crise sanitaire ;

Considérant que ce préjudice se fait au détriment des élèves, des enseignants et des directions de nos établissements scolaires ;

Décide :

1. De souligner le choix judicieux du Gouvernement de la Communauté française d'investir massivement pour le financement des bâtiments scolaires
2. De rappeler au Gouvernement la situation financière difficile des Communes et la nécessité de les soutenir de manière proportionnée dans les politiques d'investissement à mener
3. De demander instamment au Gouvernement de la communauté française d'affecter l'enveloppe budgétaire issue du PRR selon une clé de répartition identique à celle figurant dans le décret relatif au programme prioritaire de travaux, afin d'assurer l'égalité de traitement entre tous les élèves
4. De transmettre la présente décision à l'ensemble des Ministres du Gouvernement de la Communauté française et au Président du Parlement de la Communauté française.



Conseil communal du 29 Mars 2021
Concerne : Participation citoyenne

Monsieur l'Echevin,

Les derniers mois que les partis politiques de cette assemblée ont fait vivre à Verviers ont fait du tort à notre ville à travers l'instabilité provoquée et l'impact que ces errements ont sur l'image de Verviers.

Ces derniers mois ont aussi fait du tort à l'image que les personnes ont de la politique.

Monsieur l'Echevin, je sais que comme moi, vous aviez beaucoup apprécié le livre de David Van Reybrouck « contre les élections » dans lequel ce dernier explique que le monde politique traverse depuis longtemps déjà une double crise, une crise d'efficacité et une crise de légitimité.

Les partis politiques verviétois viennent d'incarner cette double crise, creusant encore plus la méfiance des habitants vis-à-vis de cette assemblée.

Je pense que la politique, et surtout nous, avons pris beaucoup trop de place ces derniers temps, des mécanismes de participation citoyenne auraient pu nous permettre d'amoindrir l'impact de cette crise sur le reste de la ville... Quand nous sommes en situation d'échec comme nous venons de l'être, il me semble encore plus logique de « donner aussi la main » à nos citoyens.

Les exemples sont multiples et vous les connaissez sans doute mieux que moi, nous devrions sans doute nous inspirer du parlement germanophone, de la ville de Dudelange et de comme vous le souhaitiez il y a quelques années de Jo Spiegel !

J'ai donc une question et une proposition :

- **Votre future entrée dans votre troisième majorité me semblant être un moment clef important, que comptez-vous faire pour inscrire une rupture dans la façon dont notre ville fait de la participation citoyenne dans cette nouvelle équipe ?**
- **Pourquoi ne pas mettre en place un groupe de travail traitant spécifiquement de la question de la participation afin de profiter des bonnes idées que chacune et de chacun ?**

D'avance merci pour vos réponses,

Jean-Sébastien MAHU
 Conseil communal ECOLO

Conseil communal du 29 Mars 2021
Concerne : Participation et relance

Monsieur l'Echevin,

En janvier, j'avais déposé cette question avant de la retirer notamment parce que l'instabilité politique qui nous a marqués ces derniers mois lui coupait selon moi beaucoup de son sens.

Aujourd'hui, les données me semblent plus claires et il semble plus ou moins acquis que vous allez conserver la matière de la participation citoyenne.

Dans le budget présent et dans ceux à venir, je ne doute pas que la relance économique et le soutien aux acteurs locaux prendront une place importante.

J'imagine que comme moi, vous partagez le point de vue suivant qui est que nous ne pouvons pas aborder une relance pertinente sans la co-construire avec les principaux acteurs concernés.

Je vous pose donc la question suivante :

Comment comptez-vous intégrer les acteurs des différents secteurs à la construction de ce plan de relance ?

D'avance merci pour vos réponses.

Jean-Sébastien MAHU
Conseil communal ECOLO

Monsieur le Conseiller,

J'ai eu beaucoup de difficulté à rédiger une réponse à vos deux questions tant je trouve que le positionnement qui est le vôtre me semble relever d'un certain surréalisme ... (presque autant que certaines interventions tout à l'heure de chef de groupe).

C'est trop facile Monsieur le Conseiller.

C'est trop facile pour Ecolo – après avoir fait partie depuis des mois des acteurs impliqués en première ligne dans la crise – de nous servir maintenant le couplet suivant : « les politiques ont fait du tort, les politiques ont pris trop de place, les politiques doivent s'effacer ».

Avant de s'effacer, je crois qu'il faut d'abord essayer.

Tous les exemples que vous citez, dans lesquels une modification du mode de gouvernance s'observe (la communauté germanophone, Dudelange, Keigersheim, etc.), ont 2 points communs qui expliquent qu'ils y soient arrivés là où presque tout le monde pense que cela relève de la naïveté.

Et la magie n'en est pas un.

Les 2 points communs sont les suivants : 1. Des responsables politiques convaincus de la nécessité de changer le rapport au politique (je pense que nous partageons tous les deux M. MAHU cette conviction) ; 2. Des responsables politiques qui ont osé mettre les mains dans le cambouis, qui ont eu le courage de quitter leur rôle de commentateur et de monter sur le terrain pour mettre en œuvre cette conviction, même si les crampons ne sont pas toujours ceux souhaités, ou si l'entraîneur privé que vous auriez souhaité ne peut être supporté par les finances communales (Spiegel : « Si vous voulez changer les choses, alors il faut accepter de monter aux responsabilités »).

*La participation citoyenne, **ce n'est pas ce qui se substitue à des politiques absents**. C'est un mécanisme de **renforcement** réciproque : chacun se grandit au contact de l'autre, **mais les deux s'impliquent**, aussi les responsables politiques.*

Alors, pour répondre à vos questions :

- 1. Que vais-je faire ? Et bien continuer à travailler tout en continuant à vous écouter m'expliquer comment j'aurai dû faire. Je voudrais vous rappeler que plusieurs choses importantes ont été faites, en deux ans, et malgré une année complète de pandémie : 1. Culture en réflexion ; 2. Finalisation dans les délais de tous les dossiers du budget participatif ; 3. Réforme de la procédure pour une plus grande implication ; 4. Réflexions autour de la mise en place d'un conseil citoyen qui permettrait sur divers dossiers de débiter les réflexions dès leur premier stade (qui constitue une bien plus grande rupture que de soumettre une DPC durant 7 jours à la consultation populaire, ce qui constituait jusqu'à ce jour-là seule la proposition de rupture d'Ecolo que vous ayez daigné nos dévoiler).*
- 2. Vous avez d'autres idées ? La section est un lieu de discussion, que vous avez souhaité étoffer. Je vous y donne rendez-vous.*
- 3. Quant au plan de relance,*

Il vient d'être validé.

Son application appartiendra à chaque Echevin concerné (l'Echevin LOFFET a rappelé que chacun va devoir amener au Collège puis au Conseil un règlement de mise en œuvre). Chacun apportera, sa marque, et sa conviction ou non, qu'une participation citoyenne est intéressante.

En matière culturelle, je m'efforcerai de le faire. Et la première étape est d'associer le CCV.

Pour le reste, la coordination de la mise en œuvre de ce plan est de la compétence de Madame la Bourgmestre.



Jean-François CHEFNEUX

Échevin de la Culture, du Tourisme, de la Participation
citoyenne, de l'Environnement et de la Transition écologique

Rue du Collège 62 - 4800 VERVIERS

087 326 008 - interne : 9908

www.verviers.be